16e ANNÉE — 1867

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE — DEUXIÈME ANNÉE

N° 5. 15 Mai 1867



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
174, rue de Rivoli (Écrire *franco.*)
PARIS. — Ch. Meyrueis. — Grassart. = GENÈVE. — Cherbuliez.
LONDRES. — Nutt, 270, Strand. = **LEIPZIG. — F.-A. Brockhaus.**
AMSTERDAM. — Van Bakkenès et Cie. = BRUXELLES. — Mouron.
1867

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

Pages.

ASSEMBLÉE ANNUELLE.

L'abondance des matières nous oblige à réserver les DOCUMENTS *et morceaux divers qui devaient trouver place dans ce cahier, exclusivement consacré au compte rendu de la séance annuelle.*

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

Ainsi que nous l'annonçions le 15 avril dernier, notre Société a célébré son quinzième anniversaire, le 7 mai, à trois heures, au temple de l'Oratoire Saint-Honoré, devant un auditoire sympathique. La prière d'ouverture a été prononcée par M. le pasteur Berthe, de Troyes. M. Fernand Schickler, président du comité, a lu ensuite le rapport qui contient une exposition aussi élégante que fidèle des travaux de la Société pendant l'exercice qui vient de finir. M. le comte Jules Delaborde a ému vivement l'assemblée en lui retraçant les épreuves de Jacqueline d'Entremont, la noble veuve de Coligny. A ce morceau, d'un grave et pathétique intérêt, a succédé une piquante lecture de M. Henri Bordier sur les *Poésies calvinistes* du XVIe siècle. L'heure avancée ne permettait plus de provoquer les communications de MM. les pasteurs de Paris et des départements présents à la séance. M. le pasteur Fisch s'est rendu leur interprète par quelques mots de vive sympathie pour une œuvre qui fait revivre de si grands souvenirs : « Si l'Ecosse, a-t-il dit, est fière de ses Covenantaires, l'Amérique de ses Puritains, la France doit l'être de ses Huguenots, qui ont montré ce que peut le caractère français retrempé aux sources pures de la foi chrétienne. C'est un devoir pour nous de remonter à nos origines pour y puiser une vertu. Nos aïeux furent héroïques, austères; mais en étudiant de près leur vie, on y trouve aussi le charme, la naïveté, la grâce. Leur piété fut à la fois ferme et aimable ; que telle soit la nôtre! » Après cette courte allocution, qui répondait si bien au sentiment de tous, M. le pasteur Pradès, de Liége, a clos la séance par la prière.

RAPPORT

DE M. FERNAND SCHICKLER, PRÉSIDENT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

Une voix plus autorisée que la mienne faisait, l'an dernier, ressortir devant vous la transformation opérée dans la Société de l'Histoire du Protestantisme français. L'imposante gravité de l'historien, la haute éloquence de l'orateur s'unissaient dans M. Guizot, quand il retraçait notre passé déjà si riche en documents et en découvertes, quand il nous annonçait l'avenir qui nous répond d'une moisson plus abondante encore en conquêtes scientifiques, en filons trop longtemps inexploités.

A ce coup d'œil lumineux jeté sur l'ensemble de notre œuvre, votre rapporteur ajoutait quelques détails sur l'existence intime du Comité, ses travaux et ses espérances. Il vous signalait les questions nouvelles qui en préoccupaient les membres et qu'une année de plus devait faire entrer dans la voie de l'exécution : il vous demandait enfin un élan redoublé de sympathie en vous laissant entrevoir qu'un *Bulletin* renouvelé, des concours ouverts, une Bibliothèque fondée, une exposition à préparer, une fête de la Réformation instituée dans nos Eglises, ne pouvaient devenir des réalités que si tous vous vous associez à nos efforts.

L'année s'est écoulée. Si nous terminions notre dernier rapport en louant Dieu de ses bienfaits, c'est un sentiment aussi profond de gratitude qui doit nous animer aujourd'hui. En effet, non seulement les secousses redoutables qui ont ébranlé l'Europe depuis notre 14e assemblée générale ne nous ont point fait éprouver leur contre-coup, mais ils sont posés ces jalons qui devront guider notre marche vers le but multiple qui nous est assigné. Est-ce à dire que tous les projets

conçus aient été réalisés? que nous soyons entrés à pleines voiles dans le port vers lequel nous tendions? Non, Messieurs, vous le savez, il n'est aucune navigation sans écueils à éviter, sans difficultés à vaincre, sans espérances déçues : mais nous nous sommes rapprochés du but; de nombreux dédommagements nous ont fait oublier quelques délais regrettables, quelques insuccès partiels : des encouragements précieux nous ont soutenus pendant la route et nous venons vous rendre compte des importants résultats obtenus.

Le *Bulletin* doit être toujours notre point de départ : c'est en lui que se résument les plus anciens souvenirs de notre Société. Fondé pour sauver de la destruction tous ces fragments que trop souvent le temps voile ou disperse, il continue son rôle conservateur, il tire de l'oubli ce qui méritait de briller à la lumière, il réunit en un seul faisceau les documents parsemés dans des collections diverses, dans des archives éloignées les unes des autres.

A ces documents nous joignons les études historiques qui achèvent d'éclairer le passé : tantôt elles mettent en œuvre des pièces inédites et les rapprochent de morceaux déjà connus qu'elles expliquent ou complètent; tantôt, profitant des travaux précédents et les commentant à l'aide de nouvelles données, elles présentent le tableau exact d'une époque, d'un personnage ou d'une Eglise; tantôt enfin, analysant les publications récentes, elles relèvent tout ce qui s'y rapporte à notre histoire. C'est que le *Bulletin* est appelé, par sa périodicité et la variété de sa forme, à devenir le répertoire historique du Protestantisme français : il doit être prêt à recueillir tout fait qui s'y rattache, qu'il soit signalé dans les livres ou dans les journaux, en France ou à l'Etranger.

Commençons par renouveler ici l'expression de notre reconnaissance envers notre digne secrétaire M. Jules Bonnet, dont le dévouement pour tout ce qui touche à la Société trouve dans le *Bulletin* un champ d'action plus constant et plus immédiat; laissez-nous adresser nos vifs remercîments à ces amis qui,

de près ou de loin, nous secondent par leur active collaboration, MM. Anquez, Claparède, Félix Bovet, Gustave Masson, Paul Marchegay, à tous ceux enfin dont vous aimez à retrouver le nom au bas de nos pages.

Nous les remercierons aussi, ces correspondants dont les sages conseils nous prouvent la sympathie. Qu'ils soient persuadés que si nous ne répondons pas toujours à chacune de leurs observations, nous n'en pesons pas moins mûrement les avis qu'ils veuillent bien nous transmettre. Et à ce propos nous ne saurions laisser passer deux demandes qu'ils nous ont exprimées. On nous a engagés à rétablir la rubrique des Questions et Réponses. Nous déclarons d'abord avec empressement qu'elle est toujours ouverte et que les questionneurs seront les bienvenus; mais nous avons pensé qu'il y aurait un moyen plus efficace encore de resserrer les liens qui doivent unir tous les membres de la Société au Comité qui en dirige la marche. Il a été décidé que dorénavant le *Bulletin* renfermerait un compte rendu sommaire de nos séances mensuelles. Vous serez par là tenus au courant des incidents de notre travail quotidien, des propositions qui nous sont adressées, des promesses qui nous sont faites; et souvent, lorsque surgira une question nouvelle, lorsqu'un doute s'élèvera dans notre réunion sur un personnage ou un événement, celui qui possèdera une indication capable d'éclairer le sujet sera peut-être porté à nous la communiquer. En un mot, Messieurs, ces extraits quel qu'en soit le laconisme, vous associeront à notre action.

En second lieu, et ceci pourrait sembler plus grave, quelques-uns de nos plus anciens amis ont éprouvé un peu de surprise lors de la transformation du *Bulletin*, si justement appréciée cependant par la grande majorité des lecteurs. Pourquoi des études? nous disent-ils. Les documents ne suffisaient-ils donc pas? Non, Messieurs. Quand même l'adjonction des études ne nous eût pas préparé un accueil plus général dans le sein des familles, il était encore indispensable de joindre ces travaux aux pièces qu'ils expliquent ou dont ils font ressortir

l'importance. Certes, les documents ont par eux-mêmes leur enseignement et nous nous attacherons à les multiplier, à les exhumer, à les mettre de plus en plus en évidence; mais quand il s'élève des voix pour en contester la valeur, pour en interpréter autrement le sens, lorsqu'en l'année 1866 on a osé imprimer en France que les massacres du seizième siècle étaient non pas d'odieuses persécutions mais de justes châtiments, pouvons-nous rester muets? N'est-il pas de notre devoir de répondre et de rétablir le passé dans son impartiale réalité?

C'est un devoir auquel nous ne faillirons pas dans la mesure de nos moyens et dans les limites que nous impose notre publication mensuelle. Mais ce cadre forcément resserré ne satisfait encore qu'en partie toutes les exigences de l'histoire. Il est des sujets qu'on ne peut traiter en quelques pages, et dont la nature même nécessite des développements que notre recueil ne saurait admettre. Les encourager pourtant, les provoquer au besoin, indiquer à des esprits sérieux et amis de l'étude des points encore mal connus, des ressources non utilisées jusqu'ici, tel est le but des concours que nous venons d'instituer. Le programme est publié depuis le mois de décembre et nous n'y reviendrons que pour en préciser le double caractère. Désireux dès cette année de prouver l'intérêt que nous portons aux travailleurs consciencieux, nous avons laissé pour 1867 toute latitude aux concurrents, nous bornant à leur rappeler « qu'une Société comme la nôtre ne peut couronner que des « études originales et puisées aux sources. » La biographie d'Antoine Court nous a paru digne à tous égards d'être proposée pour 1868. C'est un thème vaste, à peine effleuré, qui demande de nombreuses recherches et méritera une récompense plus élevée. Le premier concours, auquel est attribué un prix de 800 francs, sera clos le 31 décembre 1867. Au lauréat du second, clos le 31 décembre 1868, sera décerné un prix de 1,200 francs.

Mais pour favoriser la propagation de ces études il faut surtout les rendre plus faciles. Un des principaux obstacles

qu'on rencontre lorsqu'on s'occupe de l'histoire du Protestantisme est la presque impossibilité de consulter dans leur ensemble les ouvrages qui depuis trois siècles ont abordé ces matières. Même dans les collections publiques il y a des lacunes regrettables. Vous savez que notre Bibliothèque est destinée à les combler. Nous voudrions y réunir tous ces écrits, quel que soit l'esprit qui les ait dictés; les attaques et les controverses des adversaires y trouveront place auprès des nombreux témoignages de la piété et de la science des réformés. Vous n'ignorez pas, Messieurs, combien cette branche de notre œuvre nous tient à cœur; aussi est-ce avec une véritable joie que nous en constatons les progrès. Nous avons pu d'abord ajouter quelques pièces remarquables à nos manuscrits. M. Raymond, archiviste du département des Basses-Pyrénées, a bien voulu nous envoyer deux longues et intéressantes copies, l'une de la Discipline ecclésiastique du Béarn, l'autre de la Correspondance des Intendants de la même province. En nous annonçant un troisième envoi, résumé en 180 pages in-folio des Décisions de la chambre ecclésiastique du Béarn de 1571 à 1575, notre infatigable correspondant nous écrit : « Je « regarde comme un fait important la réunion de manuscrits « spéciaux de tous pays, que l'on pourrait consulter à Paris. » Nous appelons votre attention, Messieurs, sur ces paroles : elles renferment une pensée féconde qui ouvrirait à notre Bibliothèque un horizon de plus. Nous avons reçu d'excellentes publications modernes de la part des éditeurs ou des auteurs eux-mêmes. Consacrons une mention spéciale au don que nous a fait M. Gustave Revilliod de plusieurs de ces exemplaires sortis des presses de M. Fick, et aussi remarquables que les originaux qu'ils reproduisent avec une si étonnante perfection.

Les ouvrages anciens deviennent de plus en plus rares. Notre collection s'est cependant considérablement enrichie. Il y a peu de jours, sur les sollicitations de M. le docteur Du Rieu, le descendant d'une des nobles familles du Refuge, le Comité

des Archives de la riche bibliothèque wallonne de Leyde nous a offert ses doubles. Cet acte fraternel nous a vivement touchés, et nous considérons comme un honneur pour nous d'entrer ainsi en relations plus intimes avec ce foyer de science et de lumières.

D'autres bienfaiteurs, en augmentant nos ressources au moment le plus opportun, nous ont permis d'affronter une de ces belles ventes dont les prix, sans leur concours, nous eussent paru inabordables; d'autres encore se sont dépouillés en faveur de la Bibliothèque de quelques-uns de leurs trésors les plus précieux.

Parmi ces sacrifices, il en est un que nous ne pourrions passer sous silence. Un pasteur que Dieu a rappelé dans son repos possédait un magnifique exemplaire de l'*Institution chrétienne* de Calvin, Genève, 1566. Ayant constaté la remarquable beauté de ce livre qui surpasse tout ce que nous avons vu jusqu'ici, notre Comité en voulut faire l'acquisition; la veuve du pasteur refusa de vendre un souvenir qui lui était cher à tant de titres et qu'elle voulait garder pour ses enfants. Un ami commun tenta un dernier effort et voici la réponse qu'il reçut : « Quel que soit le soin religieux avec lequel je conserve à mes enfants les livres de leur père, je ne me sens pas libre de refuser à la Société de l'Histoire du Protestantisme français le volume qu'elle me demande. Au nom de mon bienheureux mari, je fais *don* à cette Société de l'*Institution chrétienne* de Calvin, j'aime à croire que, quel que fût son attachement pour ce volume, il aurait fait ce que je fais aujourd'hui en son nom. » Madame veuve Delhorbe nous reprochera peut-être la publicité donnée à ses paroles, mais vous, Messieurs, vous vous associerez à l'émotion profonde qu'elles nous ont fait éprouver. Vous comprendrez que l'œuvre qui suscite de si touchants renoncements a une portée plus haute encore que les intérêts de la science et de ses découvertes : elle fait appel à d'autres sentiments, et dans le souffle qui l'anime vous ne méconnaîtrez pas le principe religieux.

C'est qu'aux fils de la Réforme mieux qu'à tous autres il appartient de retrouver le doigt de Dieu dans chaque page de leur histoire.

Disons plus : ils n'ont une histoire que parce qu'ils eurent une foi. C'est ce qui a permis à une Société comme la nôtre de s'adresser l'an dernier à toutes les Eglises de France en leur demandant de consacrer par une fête commémorative cette union de nos souvenirs historiques et religieux. Ce vœu, soumis aux conférences générales de Paris, à la conférence pastorale du Gard, à la conférence nationale évangélique du Midi, au synode des Eglises évangéliques de France, a partout été accueilli à l'unanimité des suffrages, témoignages imposants d'une sympathie dont nous avons le droit de nous réjouir. Elle nous a prouvé que nous répondions à une pensée que bien des cœurs avaient déjà conçue. Peut-être après une sanction aussi éclatante eussions nous pu nous attendre à voir la fête de la Réformation plus généralement célébrée dès le mois de novembre 1866; mais nous devons apprécier les difficultés inhérentes à toute innovation, et nous avons reçu l'assurance que cette année presque toutes nos Eglises prendront leur part de cette belle solennité. Les unes choisiront ce 1er novembre qui nous avait semblé présenter plus d'un avantage sérieux; les autres le premier dimanche de novembre qui répond mieux à leurs convenances locales; toutes s'uniront dans une même effusion de piété filiale et de reconnaissante adoration!

Cette première commémoration annuelle de la Réforme a déjà produit des fruits abondants d'édification et de charité. Dans d'humbles temples qui rappellent encore la chambre haute des premiers chrétiens, parmi les vaillantes populations de nos campagnes, sous les amples voûtes de nos grandes églises du midi, on a évoqué le passé, on s'est affermi dans la profession de la vérité par le souvenir de ce que ses témoins ont supporté pour elle. Votre Société n'a pas été oubliée dans ce jour de fête : on lui a su gré de l'avoir provoqué, on lui a envoyé des remerciments sincères; quelques Eglises ont fait

plus encore et lui ont spontanément offert le produit de leur collecte. Ah ! Messieurs, ce sont là des aumônes protestantes que nous pouvons accepter avec orgueil : c'est l'obole de tous qui vient nous aider à nous acquitter de notre tâche, comme au temps de l'ancienne Alliance, où le monument qui rappelait les douleurs et les gloires du passé était réédifié par le concours volontaire de tous les fidèles.

Remercions ici avec effusion les Eglises de Nîmes, de Montpellier, de Cette, de Reims, de Metz, de Vals, de Fontainebleau, d'Aigues-Vives, de la chapelle Taitbout, et n'oublions pas l'offrande que les orphelins de l'asile Lambrechts à Courbevoie ont eux aussi, tenu à nous adresser. Avouons-le, Messieurs, il y a là pour nous plus qu'un encouragement, il y a un véritable soutien, et si ce généreux exemple était suivi, nous serions affranchis de plus d'un obstacle qui nous entrave dans l'accomplissement de notre mandat. Nous pourrions alors, comme d'autres Sociétés religieuses, compter d'avance sur une apparence de budget, et, nous sentant soutenus par tous, nous pourrions plus largement encore nous efforcer de rendre d'une main ce que nous aurions recueilli de l'autre.

Il nous arrive parfois d'adopter avec une satisfaction réelle un projet qui nous paraît excellent, et, à la veille de lui donner suite, nous nous voyons forcés d'attendre les ressources nécessaires pour le mettre à exécution. Votre Comité désirait éditer quelques livres historiques vraiment protestants et d'une lecture édifiante et instructive, de ces ouvrages auxquels on revient après les avoir lus une fois parce que l'impression qu'ils ont produite repose sur des certitudes, et qu'ils provoquent une émotion durable et féconde. Cette année même, pour la prochaine fête de la Réformation, nous eussions aimé à offrir aux Eglises et aux familles un recueil de lettres de nos martyrs, et les matériaux ne sont que trop abondants ! Mais notre trésorier, M. Franklin, dont le zèle et le dévouement ne se démentent jamais, nous arrête et nous rappelle que le *Bulletin*, la Bibliothèque, les prix à décerner nous imposent déjà autant de lour-

des obligations qui nous défendent d'en contracter de nouvelles.

Alors nous frappons à vos portes. Nous y avons frappé et plus d'un de ceux qui m'écoutent nous ont accueillis avec une chrétienne libéralité : vous rencontrerez les noms de ces bienfaiteurs dans le compte rendu qui vous sera désormais adressé tous les ans : mais il nous faudrait trouver beaucoup de portes prêtes à s'ouvrir ainsi, beaucoup de généreux donateurs disposés à s'inscrire sur nos listes. Aidez-nous à les découvrir, Messieurs. Si notre œuvre a des branches diverses, elle offre aussi aux dévouements individuels des ressources variées. Que les uns procurent plus d'extension au *Bulletin ;* que les autres lui consacrent quelques heures de recherche et d'étude; que d'autres nous facilitent les moyens de subvenir à des frais croissants ou se privent d'un livre qui deviendra d'une utilité plus générale. Nous ne possédions l'an dernier que 200 volumes; nous en comptons aujourd'hui plus de 500 : prêtez-nous votre appui et dans cet exercice nous atteindrons le premier mille!

Puisse cette espérance se réaliser mieux qu'une autre dont nous vous avions entretenus, le projet d'une exposition historique. Au milieu de cette merveilleuse réunion des produits de tous les peuples qui attire en ce moment le concours du monde civilisé, quelques vitrines protestantes eussent rappelé les travaux de vos ancêtres, les industries qu'ils élevèrent à un si haut degré de perfection, le génie qu'ils ont déployé dans les arts. Cette pensée semblait en rapport avec le caractère rétrospectif de la galerie dite de l'Histoire du travail. L'ordre adopté, et parfaitement justifié du reste, nous a obligés à y renoncer. Une classification par époques successives et distinctes ne permettait pas de réunir en un seul groupe ces objets qui datent de trois siècles différents; tandis que la division par pays empêchait de rapprocher l'un de l'autre des produits français d'origine, mais implantés avec leurs auteurs en Angleterre, en Suisse, en Hollande et en Allemagne. Ne verra-t-on jamais se former cette galerie historique de notre passé? L'a-

venir nous apprendra si une création de ce genre peut s'adjoindre à celle de notre Bibliothèque.

Ne croyez cependant pas, Messieurs, que votre Société n'ait point sa place à l'Exposition Universelle. Le Protestantisme a toujours été au premier rang partout où s'accomplit un pas dans la marche de l'esprit humain. Progressif par son essence même, il ne doit rester étranger à aucune de ces grandes manifestations de la pensée, quand elle s'efforce de tirer le parti le meilleur des instruments admirables que Dieu lui confie. Dans la classe 90 vous trouverez la suite déjà longue de nos *Bulletins*, la *Table* qui les complète, les *Mémoires de Jean Rou*, et *la France Protestante*, l'œuvre immense à l'exécution de laquelle notre Société est heureuse et fière d'avoir pu associer son action et sa sympathie. En participant au développement de la civilisation, le Protestantisme se conforme à sa tradition constante. Voyez au XVI[e] siècle, aux débuts de l'imprimerie, que sont-ils les Estienne, les de Tournes, les Crespin, les Badius, les Wechel et tant d'autres qui portent cet art qui vient de naître jusqu'à un degré de perfection qu'on n'a point dépassé? Leur récompense, c'est l'exil qu'ils seront contraints de s'imposer, prélude de tous les exils volontaires du siècle suivant et dont la trace se lit encore aujourd'hui dans plus d'un nom français inscrit au-dessus de vitrines étrangères. Et qu'était-il ce Bernard Palissy, puissant par l'originalité de son génie, plus puissant encore par l'inébranlable fermeté de sa foi? Dans la galerie archéologique, les rustiques figulines de l'artiste huguenot sont exposées avec des livres de choix sortis de ces presses à jamais célèbres. C'est à ce point de vue particulier que des amateurs distingués et bienveillants nous ont mis à même de représenter la Réforme.

C'est ainsi que sous toutes ses faces nous voulons faire ressortir la grandeur de la cause à laquelle nous nous sommes consacrés : vous nous seconderez, Messieurs, nous en avons la ferme espérance, dans la revendication, pour le Protestantisme français, de toutes les gloires qui lui ont appartenu.

JACQUELINE D'ENTREMONT

VEUVE DE L'AMIRAL DE COLIGNY

1572-1599

Reportons-nous par la pensée aux derniers jours du mois d'août 1572 : Jacqueline d'Entremont (1), comtesse de Coligny, attend, au château de Châtillon-sur-Loing (2), le prochain retour de l'amiral. Tout entière aux douces émotions qu'a fait naître en son cœur une lettre qu'il lui a récemment écrite, et dans laquelle il lui exprimait avec tendresse son vif désir de se retrouver près d'elle (3), elle se sent heureuse, à la pensée de

(1) Son contrat de mariage, dressé à La Rochelle, le 24 mars 1571, la qualifie de la manière suivante : — « Illustre dame Jaqueline de Montbel, dame d'Anthon, vefve de feu haut et puissant seigneur Claude de Bastarnay, baron d'Anthon, fille unique, naturelle et légitime d'illustre seigneur Messire Sébastien comte d'Entremont et Montbel, baron de Monteilles et de Saint-André, et d'illustre dame Béatrix Pacheco, son épouse » (Voy. Du Bouchet, *Preuves de l'histoire de la maison de Coligny*. 1662, in-f°, p. 551 à 556).

(2) Pour se rendre de La Rochelle à ce château, elle avait été munie par Charles IX d'un passeport en date du 24 septembre 1571, dont le préambule était ainsi conçu : — « De par le roy, — à tous nos lieutenants-généraux, gouverneurs, etc., etc., salut. — Nous avons puis naguères mandé à nostre très-cher et aimé cousin le comte de Colligny, admiral de France, nous venir trouver, estant nostre vouloir et intention le retenir près de nous pour nous servir de luy en nos plus graves et importans affaires, comme ministre digne, la vertu duquel est assez cogneue et expérimentée; à quoy pour estre par luy plus promptement obtempéré et satisfaict, il a laissé au lieu de La Rochelle nostre très-chère et aimée cousine la comtesse de Colligny sa femme avecq ses enfans et le surplus de sa famille; et d'aultant que nous ne vouldrions qu'il demeurast longuement privé de ce qui luy est à bon droict le plus cher et recommandé, nous despeschons présentement le seigneur de C....., l'ung de nos vallets de chambre ordinaires devers nostre dite cousine pour l'amener et conduire.... devers nostre dit cousin, ce que nous désirons qu'elle puisse faire avecq les commodités qui sont chères à dames de telle vertu et qualité. — A ces causes, nous vous mandons, etc. » (Bibl. imp., Mss. Collect. Dupuy, vol. LXXXVI, f°s 148, 149.)

(3) Ce document, si précieux à tant d'égards, avait été inexactement reproduit par divers recueils. M. Jules Bonnet en a inséré dans le tome Ier, p. 369 du *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, le texte complet, tel qu'il avait pris soin de le transcrire sur l'original même, écrit en entier de la main de l'amiral, et qui appartient à la riche collection de M. le colonel Tronchin, de Genève.

Nous empruntons à cette lettre, datée du 18 août 1572, à Paris, les quelques lignes que voici :

« Ma mie, je vous faict ce mot de lettre pour vous advertir que cejourd'hui, les nosces de Madame, sœur du roy, et du roy de Navarre ont esté faictes. Il se passera trois ou quatre jours à faire festins, masques et combacts. Après cela le

le revoir dès qu'il se sera acquitté, en faveur des Eglises réformées, du devoir sacré qui, seul, le retient encore à Paris. Près d'elle se groupent, en partageant sa joie, deux des fils de Gaspard de Coligny, François et Dandelot, leur jeune cousin de Laval, et le fidèle Legresle (1), précepteur de ces trois enfants, qu'elle chérit comme s'ils étaient les siens.

Tout à coup, l'horrible nouvelle du meurtre de l'amiral se répand parmi les habitants de Châtillon, et pénètre au château. Comment peindre la stupeur de la population pleurant son bienfaiteur et son père? Comment, surtout, parler de l'immense douleur de la noble femme, dont de lâches assassins, couronnés ou non, viennent de transpercer le cœur, en immolant son époux? Tenter de décrire une telle douleur, serait manquer au respect qu'elle commande. Inclinons-nous donc devant elle, comme sur le bord d'un de ces abîmes d'angoisses morales, dont il n'appartient qu'à Dieu de sonder la profondeur! Mais, en même temps, contemplons dans son ineffable puissance la miséricorde divine soutenant l'épouse et la mère chrétienne, courbée sous le poids de la plus déchirante des épreuves, la relevant peu à peu, ravivant son âme au contact des promesses éternelles, et lui inspirant, enfin, l'énergie né-

roy m'a asseuré et promys de donner quelques jours pour donner ordre à plusieurs plainctes qui se font en divers endroits de ce royaulme de l'infraction de l'Edict, à quoy il est bien raisonnable que je m'emploie aultant qu'il sera en moy possible, et encores que j'aye infiniment envye de vous veoir, sy auroys grant regret, et croy qu'aussy auriez-vous si je faillois à m'employer en tel affaire de tout mon povoir..... Si je ne regardais que mon contantement j'auroys bien plus de plaisir de vous aller veoir que je n'ay d'estre en ceste court, pour beaucoup de raisons que je vous diray. Mais il fault avoir plus d'esgard au public qu'au particulier. J'ai plusieurs aultres choses que j'ay à vous dire quand je vous pourray veoir, de quoy j'ay si bonne envie qu'il ne fault pas que vous penssiez que je perde jour ny heur..... Je pry nostre Seigneur, ma fille, ma mie, vous avoir en sa saincte garde et protection. — Mandez-moy comme se porte le petit ou petite, etc. — Vostre bien bon mary et amy, Chastillon.

(1) L'amiral, dans son testament du 5 juin 1569, témoignait de sa haute estime pour Legresle en ces termes : « Je pry et ordonne que nos enffants soient tousjours nourris et entretenus en l'amour et craînte de Dieu le plus qu'il sera possible. Et d'aultant que j'ay grand contentement du soing et bon debvoir que Legresle leur précepteur a tousjours faict auprès d'eux, je luy prie qu'il veuille continuer jusques à ce qu'ils soyent plus grands. » — Peu de jours avant, l'amiral écrivait (le 18 mai 1569) à ses enfants et à ceux de Dandelot, placés ensemble sous la direction de Legresle : « Sur toutes choses honorez vostre maistre et luy obéissez comme à moy mesme; m'asseurant qu'il ne vous enseignera ny conseillera rien que pour vostre honneur et profit » (Voy. *Vie de G. de Colligny*. Paris, 1665, p. 92, 93).

cessaire pour arracher ses enfants d'adoption aux dangers qui les menacent.

C'est alors qu'il nous est donné d'assister à une scène exceptionnellement pathétique, qu'a dépeinte en traits saisissants l'un de ces mêmes enfants devenu homme. Voici ce que, plusieurs années après la Saint-Barthélemy, écrivait, dans l'élan de la reconnaissance envers sa seconde mère, le fils aîné de la grande victime, François de Coligny, ce jeune et pieux guerrier, au cœur aimant et généreux, qui soutint si dignement l'honneur du nom paternel (1) :

« Madame l'admirale estant advertie de cette tant inique perfidie, accompagnée d'une crainte telle qu'on peut juger, comme elle estoit vertueuse et craignant Dieu, après s'estre fortifiée en cette affliction extrême et s'estre résolue qu'il se falloit conformer à sa volonté, nous fit appeler devant elle, nous autres petits enfants, qui lors n'avions pas le jugement pour considérer la perte que nous avions faite, ny la main de Dieu appesantie sur nous, toutesfois esmus plustost d'une affection naturelle, que Dieu a donnée à (toutes créatures), principalement en chose si nouvelle et si inopinée, que de grande considération de l'estat auquel nous laissoit un tel père si craignant Dieu, et qui nous aimait uniquement comme la prunelle de son œil.

« Nous vinsmes nous présenter à elle tout fondus en pleurs, larmes et gémissements, qui sont les vrais tesmoins de la fascherie, regret et desplaisir que les humains ont et lesquels nous redoublions encore davantage, la voyant elle-mesme pleurer et lamenter, où nous fusmes un espace de temps à nous faire pitié et compassion les uns aux autres, sans que jamais elle peust avoir le cœur de nous rien dire. Et comme le ressouvenir plus grand nous venoit de nostre père, aussi jettions-nous plus grande quantité de larmes et de cris ; toutes-

(1) « Extraict d'un livre contenant plusieurs discours sur divers sujets, escrits de la main de M. de Chastillon (François I[er] du nom, comte de Coligny). » — Voy. Du Bouchet, p. 624 à 628.

fois, un peu retenus pour ne donner quelque occasion à une si bonne mère de se tourmenter davantage, la regardant attentivement pour recevoir consolation d'elle et entendre ce qu'il lui plairoit nous commander, cessâmes un peu; puis, elle, toute pleine de deuil pour avoir perdu une chose qui lui estoit si chère, commença son propos de cette façon, premièrement avec une voix basse et lente, souvent interrompue de plusieurs grands soupirs :

« Hélas ! mes enfans, j'ay fait une perte si grande, et vous « aussy, que je ne vous la sçauroys dire comme nous la senti- « rons cy-après, puisqu'il plaist à Dieu nous laisser survivans « à celuy que j'ay tant honoré durant sa vie, comme je fais « encore et feray tant que vivra sa mémoire. Mais vous ne « sentez point à peu près le mal que vous avez, comme je fais, « moy maintenant; car je suis toute dépassionnée d'une « chose si récente ; et encore, en ai-je une autre qui m'afflige « beaucoup. Il se faut résoudre de ce qui est passé, puisque « c'est la volonté de Dieu : mais, hélas ! si j'ay perdu mon « mary, faut-il que je perde mes enfans...? Et encore, le re- « mède qu'il y a m'afflige et me tourmente davantage, pour « ce qu'il faut que je vous mette en un extrême danger de « mort; mais le mesme Dieu qui vous a gardé jusques à cette « heure, vous conservera, s'il lui plaist. J'ay envoyé icy près, « à Montargis, sçavoir si, là, vous pourriez avoir seure re- « traite : mais je croy bien que non (1), et qu'il faudra bien « s'en aller loin pour éviter la fureur insatiable de vos enne- « mis; car je ne pense point que la France, qui n'a peu estre « en asseurance à vostre père, vous puisse sauver. Il faut, je « le crois, bien regarder vers les pays estrangers, et, pour y « aller, il vous peut advenir beaucoup d'inconvéniens. Vous « estes petits; oultre le danger où vous vous mettez de vostre « vie, il vous peut advenir beaucoup d'accidens auxquels vous « estes sujets, ou à cause de vostre jeunesse, ou pour n'avoir

(1) Renée de France, duchesse de Ferrare, était alors absente de son château de Montargis. Voir plus loin, p. 228, note 3.

« encore accoustumé la peine et le travail que les voyages « ainsi lointains apportent ordinairement, mesme à ceux qui « sont plus robustes. Et si, en voyant cela, je ne sçay qui vous « y mènera, ni quel chemin vous tiendrez, je vous dis cecy, « mes enfans, afin que vous voyiez que j'ay soin de vous, « comme si je vous avois portés dans mon ventre, et que vous-« mesmes songiez à ce qu'il vous faut faire, car vous avez « tantost assez de jugement. Je sçay bien que la cruauté in-« satiable de nos ennemis ne nous donnera pas gueres de loisir « d'y penser. Toutesfois, c'est une affaire de telle conséquence « qu'il y faut bien penser et reguarder. »

« S'adressant à nostre précepteur nommé Legresle, homme bien docte et recommandable pour sa vertu, elle dit qu'il y regardast de son costé ; et ainsi acheva son propos comme elle l'avait commencé, avec soupirs et larmes, et nous embrassa tous l'un après l'autre, qui aussi rendions tous tesmoignage de la peine que nous endurions. Et ainsy nostre pauvre mère avoit soin de nous et se contristoit davantage de nous voir là, pauvres innocens, exposés à la cruauté barbare de nos ennemis, n'attendant que l'heure, comme la brebis qu'on mène à la boucherie, d'avoir la gorge coupée, et que nostre sang fust espandu pour assouvir la soif de ceux qui desjà avoient massacré nostre père ; qui véritablement eussions fait pitié, je pense, à tous ceux qui nous eussent veu.

« Vous pouvez penser quelles afflictions, quels tourmens, quelles fascheries un chascun, de son costé, avoit. Mais, comme nous n'avions qu'un seul remède, aussi le cherchions-nous ; et madame l'admirale levant les yeux au ciel, à jointes mains, les larmes aux yeux : — « Mon Dieu, dit-« elle, je te supplie, puisqu'il te plaist que je vive après « celuy que j'aimois tant, me faire la grâce que je voye ces « pauvres petits enfans sauvés, et que tu les réserves pour « les employer à punir la rage de ceux qui ont tué leur « père. Tu es juste juge ; tu ne laisseras point un tel acte im-« puny ; et à moy, bon Dieu, qu'il te plaise me donner bonne

« patience pour endurer l'affliction qu'il te plaist m'envoyer! »

« Tous faisoient silence, et chacun en son cœur prioit Dieu et cherchoit en luy sa consolation. Toutestois, vous eussiez veu cette chambre, en entrant dedans, pleine d'un silence lamentable et piteux : mais, comme Dieu n'abandonne jamais les siens, il nous suscita, sans que personne y pensast, un nommé Pontchartrin, lequel se tenoit là auprès de Chastillon, et, ayant ouï ces tristes nouvelles, étoit venu. Nostre précepteur, avant qu'il se présentast à Madame l'admirale, l'entretint longtemps et luy conta tout ce qui s'estoit passé et comme on vouloit pourvoir à notre seureté, luy demandant s'il ne sçavoit point le chemin d'Allemagne, et s'il pensoit qu'on y peust aller seurement. Il respondit incontinent qu'il y avoit esté et qu'il nous y mèneroit seurement, à son opinion, avec l'aide de Dieu.

« Tout soudain qu'il eut ouï cela, il s'en vint dans la chambre et dit : — « Madame, le temps nous contraint de « pourvoir promptement à vos enfans, car vous sçavez qu'il « n'y a pas loin d'icy à Paris, et qu'on sera bientost icy si on « veut les attraper. Voicy un gentilhomme qui se promet de « les passer en Allemagne, comme vous disiez tantost. »

« Est-il vray, mon fils? dit-elle, toute transportée de joie. « (En quoy elle rendist tesmoignage de l'amitié qu'elle nous « portoit, plus estroiste que n'ont accoustumé les belles-« mères.) » — Et, sur cela, ayant discouru des moyens, elle se résolut à nous y envoyer; et, promptement, on nous bailla de vieux habillemens pour nous déguiser mieux, afin qu'on ne nous connust.

« De ceste façon luy vinsmes baiser les mains pour nous mettre en la garde de Dieu et prendre nostre chemin. Et après nous avoir admonestez de nostre devoir, elle nous mit, mon cousin de Laval, mon frère Dandelot et moy entre les mains de ce gentilhomme et de nostre précepteur, ausquels elle nous recommanda. Ainsi, avec beaucoup de larmes, nous laissons cette bonne mère, et quittons nostre maison! »

Viennent maintenant les émissaires de la cour : ils ne trouveront plus au château de Châtillon que la comtesse de Coligny, dépourvue de tout appui humain, mais forte, dans son isolement, de cette indomptable force qu'imprime à l'âme chrétienne la foi alliée au sentiment d'un grand devoir accompli sous le regard de Dieu.

Bientôt arrivent des archers, sous le commandement d'un officier des gardes. Que viennent-ils faire ? Catherine de Médicis ose affirmer que (1) « le roy les a envoyés, incontinent après la mort de l'admiral, en sa maison de Chastillon, où sa veuve est exposée au hasard et danger d'une infinité de gens qui luy veulent beaucoup de mal, pour conserver sa personne, ses biens, et toute sa famille, et enguarder qu'il ne luy soit fait aucun tort ny desplaisir. » Ah ! qu'il sied bien à l'astucieuse et sanguinaire Italienne d'alléguer le danger que court, à Châtillon, la comtesse de Coligny, quand il est certain que cette admirable femme, au cœur tout à la fois chrétien et français, loin d'avoir à redouter l'animosité d'une foule hostile, n'est entourée que d'une population dévouée qui la vénère, la bénit, et la plaint ! S'agit-il donc de préserver sa personne, quand on n'aspire qu'à la maîtriser ? Sa famille, quand il y a ordre formel de s'emparer de vive force de ses enfants et de son neveu (2) ? Ses biens, quand le Parlement de Paris inaugure par leur saisie la série des plus lâches complaisances pour une cour meurtrière ? Que penser du prétendu soin qu'on prend de lui épargner tout tort, tout déplaisir, quand on vient d'égorger son époux, et, dans le délire d'une résolution, dont l'odieux le dispute au ridicule, d'entamer un procès qui bientôt aboutira à un arrêt (3) déclarant Gaspard de Co-

(1) Lettre adressée de Fontainebleau, le 21 avril 1573, par Catherine de Médicis à Schomberg, chargé de représenter la cour de France près des princes allemands (Voy. Bibl. imp., Mss. Coll. Dupuy, t. LXXXVI, f°s 221, 222).

(2) L'ordre de départ pour aller enlever les enfants et le neveu de l'amiral avait été exécuté dès le lundi matin 25 août 1572 (Voy. *Le Réveille-Matin des François et de leurs voisins*. Edimb., 1574, p. 69, dialogue Ier).

(3) Voy. *Mém. de l'estat de France sous Charles IX*. Middelbourg, 1576, t. I, p. 750, 751, 752. — Du Bouchet, *op. cit.*, p. 558, 559. — *Le Réveille-Matin*, etc., dial. I, p. 117 à 119. — De Thou, *Hist. univ.*, La Haye, 1740, t. IV, p. 645. —

ligny coupable du crime de lèze majesté, damnant sa mémoire, supprimant son nom à perpétuité, ordonnant que son cadavre sera traîné sur la claie et pendu, que ses armoiries seront brisées, que ses biens demeureront confisqués au profit du roi, que son château de Châtillon sera rasé, et qu'enfin ses enfants seront tenus pour ignobles, vilains, roturiers, intestables, indignes et incapables de posséder états, offices, dignités, ni biens en France ?

On sait donc pertinemment à quoi s'en tenir sur la présence des archers et de leur chef au château de Châtillon. S'ils n'ont pu y pénétrer assez tôt pour enlever les enfants et le neveu de l'amiral, ils ont réussi du moins à s'assurer de la personne de sa veuve.

Nulle idée de fuite n'était, du reste, entrée dans l'esprit de Madame de Coligny avant leur arrivée. Seule désormais au foyer domestique, elle n'avait qu'une pensée, celle de faire respecter, par la fermeté de son attitude, la demeure de son époux, et de rester, fût-ce même au péril de sa vie, là où l'honneur et la fidélité conjugale lui faisaient un devoir de se maintenir résolûment.

De quelle dignité, de quelle énergie ne fit-elle pas preuve dans l'accomplissement de ce grand devoir ! Le chef des archers ne tarda pas à subir l'ascendant de cette âme d'élite ; et, saisi d'une émotion involontaire, à l'aspect d'une infortune si grande et si noblement supportée, atténua par de respectueux égards les rigueurs de la mission qui lui avait été assignée (1).

Charles IX écrivait, le 3 novembre 1572, à son ambassadeur en Angleterre, de Lamothe-Fénelon : « Encores que je ne sois tenu rendre aulcun compte à qui que ce soit de mes actions, toutesfois, pour faire veoir clairement à la royne d'Angleterre la malheureuse délibération du feu admiral et de ses adhérans, je vous envoye le jugement qui a esté donné contre moy, par lequel elle verra clairement *comme ma court de parlement a jugé avec toute intégrité*, ainsy qu'elle a accoustumé, les dictz conspirateurs » (Voy. *Correspondance diplomatique* de Bertrand de Salignac de Lamothe-Fénélon. Paris et Londres, 1840, t. VII, p. 384).

(1) *Relazioni degli ambasciatori Veneti al senato, durante il secolo decimo sesto*. Firenze, 1860. Ser. I, vol. IV. — *Relazione di Francia di Giovanni Michiel*, 11 nov. 1572, p. 302 : « ..... Resta aurora di lui (l'ammiraglio) questa seconda sua moglie, di Savoia, detta Madama di Entremont, ricca ed erede di molt

Dès le moment où l'austère épreuve était venue fondre sur elle, Madame de Coligny avait, avec une confiance filiale, remis entre les mains de Dieu son sort et celui des êtres chéris qui maintenant étaient loin d'elle. Mais, quelle que fût sa pieuse résignation, elle n'en demeurait pas moins en proie à d'incessantes anxiétés, causées par l'isolement même auquel était réduite. Combien il lui tardait d'apprendre qu'un refuge était assuré aux jeunes fugitifs qu'elle avait dirigés vers la Suisse, à Charles, leur frère et cousin, chétif enfant de sept ans et demi, brusquement séparé d'eux par la force des circonstances (1); à leur sœur, Madame de Théligny, soudain plongée dans un navrant veuvage : et alors que de larmes répandues, que de vœux formés, que de supplications adressées au Tout-Puissant! Plus elle souffrait en son cœur, plus elle avait besoin d'un affectueux appui.

C'était bien là ce que sentait profondément sa vénérable amie, la duchesse de Ferrare, dont la consécration sympathique à l'allégement des peines d'autrui avait, tant de fois déjà, réalisé, dans l'ordre des affections élevées, cette touchante parole de l'Ecriture: « L'intime ami aime en tout temps; et il naîtra comme un frère, dans la détresse (2). »

Sortie de Paris sous escorte, Renée de France était, depuis le 31 août (3), de retour à son château de Montargis, où Madame de Coligny eût incontestablement reçu une généreuse hospitalité, à supposer qu'elle eût voulu et pu quitter le château de Châtillon. Tout porte à croire que, si d'impérieux motifs s'opposèrent à ce qu'elle allât trouver la duchesse et à ce que celle-ci se rendît près d'elle, un échange

castelli, lasciata gravida, *e benché custodita da un capitano del re, però onorata* e ben trattata, non avendo quel capitano permetto che di casa le sià levata per una paglia. »

(1) *Vie de G. de Coligny*. Edit. cit., p. 165. — *Le tocsain contre les massacreurs et auteurs des confusions en France*. Reims, 1577, p. 88.

(2) Prov., ch. XVII, 17.

(3) *Diaire* ou journal du ministre Merlin. Genève, 1855, p. 14 : « Madame la duchesse de Ferrare, nous ayant tous fait mettre dans un coche, nous amena avec soy à Montargis, où nous arrivasmes le dernier jour d'aoust (1572), ayant esté conduits par une escorte de gens de cheval qu'avait baillé M. de Guyse, petit-fils de madite dame. »

d'intimes communications put du moins s'établir d'un château à l'autre, et que quelque adoucissement fut ainsi apporté à une amère détresse par les douces effusions de l'amitié chrétienne. Nul doute que le ministre Merlin, à qui la duchesse, après l'avoir ramené de Paris, avait donné asile sous son toit, n'ait plus d'une fois réclamé l'honneur de servir d'intermédiaire entre deux femmes qu'il vénérait et qui avaient placé en lui toute leur confiance. Avec quelle ardeur, en effet, lui qui avait jusqu'à la fin assisté l'amiral, ne devait-il pas rechercher l'occasion de confier au cœur de sa veuve l'expression des dernières pensées et des derniers sentiments du glorieux martyr!

Une intuition qui ne trompe jamais, celle du cœur, nous révèle, à trois siècles de distance, comme s'il s'agissait d'un fait qui se produisît sous nos yeux, le caractère solennel des entretiens de Merlin avec la comtesse de Coligny. Il nous semble entendre le digne ministre rassurer celle qui vient d'épancher son âme devant lui, l'exhorter, la consoler et lui dire : « Dieu vous soutient, Madame ; continuez à tenir vos regards haut élevés vers son ciel ; saisissez les promesses de cette vie éternelle qui bientôt sera votre partage, qui dès à présent est celui de Monsieur l'amiral, et sur le seuil de laquelle, à une heure suprême, il prononça ces paroles que nous conserverons à jamais, vous et moi, gravées au fond de notre âme : « Seigneur Dieu ! père céleste, aye pitié de moy « par ta grande bonté et clémence..... Je t'invoque seul, re« connois et adore pour père éternel de Jésus-Christ, Dieu « éternel, par lequel je te supplie qu'il te plaise m'inspirer ton « esprit et le don de patience. Je ne me confie qu'à ta seule mi« séricorde sur laquelle toute mon espérance se repose ; soit « que tu veuilles présentement me retirer de ce monde ou y « prolonger mes jours, je suis tout prest à l'autre, ne doutant « point que, s'il me faut mourir, il ne te plaise de me recevoir « en ton céleste et bienheureux repos (1). »

(1) *Vie de G. de Coligny.* Edit. cit., p. 131, 132.

Cependant, que se passait-il à Paris? L'œuvre d'iniquité y suivait son cours : on y délibérait sur le sort de Madame l'amirale. Le grand nom qu'elle portait, sa dignité personnelle, sa fermeté de caractère, son attachement à la cause du protestantisme, dont elle pouvait contribuer à rallier les défenseurs, pesaient, comme autant de sujets d'effroi, sur les pensées de Catherine de Médecis, de Charles IX et de leurs complices. Sa présence au château de Châtillon protestait, à elle seule, contre la saisie, déjà pratiquée, des biens de son époux, et contre la spoliation définitive qui allait être consommée. Il devenait opportun, en conséquence, de l'expulser de sa demeure et de la reléguer, loin de la capitale, dans quelque obscure localité; et encore, ne devait-on lui permettre d'y rester qu'autant qu'elle achèterait le droit d'asile au prix de son propre abaissement moral. De là le vil calcul que voici : on lui avait laissé la vie, peut-être était-ce déjà trop; pourquoi lui laisser encore l'honneur? tant qu'elle le conserverait ne serait-elle pas redoutable? il fallait donc tenter de lui ravir. Dès lors, rien de plus simple que de subordonner l'autorisation qu'on lui concéderait de prolonger sa résidence sur le territoire français, à la condition, préalablement acceptée par elle, de rompre avec son passé en se laissant, selon l'expression du temps, RÉDUIRE AVEC LES CATHOLIQUES (1).

En raisonnant de la sorte, on n'avait compté ni avec la foi de Madame de Coligny, ni avec sa fidélité à la mémoire de l'amiral. Saisie d'indignation, elle repoussa l'odieux pacte qui insultait à ce qu'elle avait de plus cher. En pouvait-il être autrement de la part de la noble veuve qui sentait si vivement que l'amour conjugal, tel que le consacre le Dieu de l'Evangile, est plus fort que la mort? de la part de la fervente chrétienne dont la piété s'abritait, au jour de l'épreuve, sous l'égide de ces solennelles paroles (2) : « Tiens ferme ce que tu as, afin que nul ne te ravisse ta couronne. » Madame de

(1) *Mémoires de Claude Haton*. Paris, 1857, in-4°, t. II, p. 686.
(2) Apocal. III, 11.

Coligny avait mesuré d'avance la portée du refus qu'elle venait d'opposer avec un généreux dédain aux propositions de la cour : elle se savait vouée à l'exil et quitta la France tête levée, non en coupable, mais en victime.

Quel douloureux adieu que celui qu'il fallut dire pour toujours à ce château dans lequel elle avait vécu si heureuse avec l'amiral! Le jour de son départ fut un jour de deuil pour les habitants de Châtillon, dont les pleurs, les regrets et les bénédictions l'émurent profondément.

La voilà donc entourée d'archers dont l'escorte lui avait été imposée, traversant la France et se dirigeant, avec un petit nombre de fidèles serviteurs, non vers l'Allemagne ou la Suisse, qui, grâce aux nombreux amis qu'elle y possédait, eussent été pour elle des contrées hospitalières, mais vers la Savoie, son pays d'origine, où Catherine de Médicis et Charles IX, mieux informés qu'elle, savaient bien quel accueil lui était réservé! Ils connaissaient, en effet, le duc de Savoie, Philibert-Emmanuel, comme appartenant, sous plus d'un rapport, à la même école politique qu'eux.

Dans le cours du long et fatigant trajet, au terme duquel elle ne devait rencontrer ni aucun des membres de sa famille de France, ni amis, ni coreligionnaires, Madame de Coligny était soutenue du moins par l'espoir de retrouver en Savoie un cœur qui s'associerait à toutes les souffrances du sien. Elle arriva enfin à Saint-André-de-Brior, et ce fut pour elle un moment d'inexprimable émotion que celui où, préoccupée moins encore d'elle-même que de l'enfant auquel elle devait prochainement donner le jour, elle se jeta dans les bras de sa mère bien-aimée.

Les tendres ménagements, les douces consolations dont l'entoura la sollicitude maternelle, répandirent sur les plaies de son cœur un baume salutaire. Elle se reprit à la vie comme s'y prend la femme chrétienne sous la croix, en retrempant son énergie aux sources saintes de la foi et du dévouement. Elle était pénétrée de l'étendue des devoirs qu'elle avait à rem-

plir envers la mémoire de son époux, envers sa mère, envers ce pauvre enfant qui bientôt allait naître, sans que son entrée dans la vie pût être accueillie par le sourire d'un père; enfin envers ces autres enfants qu'elle aimait d'un amour vraiment maternel et qu'elle savait maintenant fixés en Suisse près de leur tante. Du fond de sa retraite, elle reportait constamment ses pensées et les sollicitudes de son affectueuse prévoyance sur Madame de Théligny, sur ses frères, sur Legresle, sur Madame Dandelot et sa jeune famille. Elle ne pouvait se faire à l'idée que, dépourvus de ressources personnelles, ils reçussent d'autrui une assistance et des soins qu'elle eût voulu être seule à leur prodiguer. Elle aspirait à assurer, le plus promptement possible, au point de vue matériel, l'indépendance de leur existence sur la terre d'exil et à les mettre en position de reconnaître dignement la généreuse hospitalité que les cantons de Genève, de Berne et de Bâle leur avaient accordée. Elle comptait affecter, dans une large mesure, à cette destination ce qui lui serait restitué sur les biens considérables dont elle était propriétaire en Savoie, et que Philibert-Emmanuel avait arbitrairement séquestrés depuis plus d'un an. Elle espérait que ce prince consentirait désormais à la levée du séquestre, dans la pensée où elle était que si, pour le moment, il ne troublait pas sa résidence à Saint-André-de-Brior, c'était parce qu'il respectait son infortune : comment ne pas présumer dès lors qu'un jour viendrait où, vis-à-vis d'elle, il allierait la justice à la compassion? Hélas! nous ne tarderons pas à voir que ses prévisions à cet égard devaient être cruellement déçues.

Le 21 décembre 1572, Madame l'amirale accoucha, à Saint-André-de-Brior, d'une fille à laquelle elle donna le nom de Béatrix, que portait sa mère, la comtesse Pacheco-d'Entremont. Dès qu'elle eut, après la naissance de son enfant, recouvré assez de forces pour prendre la plume, elle écrivit au célèbre jurisconsulte et publiciste Hotman, alors réfugié en Allemagne, sur l'amitié et le talent duquel elle était en droit

de compter. Elle le conjura d'achever une œuvre qu'il avait entreprise à sa demande, et qui devait assurer à la veuve et aux enfants de Gaspard de Coligny le plus précieux des patrimoines, l'hérédité de l'honneur. Nul trésor ne pouvait équivaloir pour elle et pour eux, à la possession d'un récit authentique de la glorieuse vie de l'amiral. « Ne trouvez estrange, je vous supplie, disait-elle à Hotman (1), si j'ay essayé de réveiller vostre plume, pour laisser à la postérité autant de témoignages de la vertu de feu monseigneur et mary que nos ennemis la veulent (dénigrer)..... Quand j'aurois moyen de vous donner une fois plus de biens que je n'en ai, ce seroit moins que rien auprès de ce que vous faites pour mes enfants et moi, estimant, après le salut de l'âme, l'honneur plus que les biens. » Et elle signait : « Vostre plus affectionnée, certaine et à jamais meilleure amie, Jacqueline d'Entremont. »

Tandis qu'Hotman déférait aux touchantes instances de Madame de Coligny (2), le duc de Savoie se disposait à agir contre elle, non en prince impartial et compatissant, mais en persécuteur.

Il se rencontre parfois, dans les secrets replis d'une âme dégradée par la haine, le fanatisme et la cupidité, des accumulations de bassesses qui fermentent sourdement et dont l'explosion révolte quiconque porte en soi le sentiment de l'honnête et du juste. Notre récit va fournir une preuve saillante de cette triste vérité. Formé à la double école de Charles-Quint et de Philippe II, fauteur constant des excès d'intolérance du gouvernement français, Philibert-Emmanuel, que ses panégyristes nous signalent comme un zélé protecteur des jésuites de Turin et de Chambéry, des capucins de Notre-Dame-de-Campagne, des chartreux de Mondovi, et des observantins de Fos-

(1) Lettre du 15 janvier 1573. *Bull. de la Soc. de l'Hist. du prot. fr.*, 6e ann., p. 29.

(2) Voy. *Gasparis Colinii Castellonii magni quondam Franciæ amiralii vita.* 1575, in-12. — Cet écrit a paru en français, à Leyde, en 1643, et à Paris, en 1665. — Le travail d'Hotman n'est qu'une rapide esquisse de la vie de l'amiral. Cependant, telle qu'elle est, cette esquisse a sa valeur, à raison de certains faits importants qui y sont consignés.

sano (1), avait en horreur les protestants de toute nation, de tout rang, et de tout âge. On ne sait que trop quelles persécutions il fit subir, depuis son retour des Pays-Bas, à ses sujets des vallées du Piémont, et, plus tard, aux réformés français qui, après la Saint-Barthélemy, s'étaient réfugiés en Savoie. Il éprouvait pour l'homme supérieur en qui se résumait la plus haute expression du protestantisme français, pour Gaspard de Coligny, une aversion qu'augmentait encore le souvenir de l'héroïque défense de Saint-Quentin. Après la prise de cette ville, il avait, sous sa tente de général en chef de l'armée espagnole, traité l'amiral de France, non avec les égards dus au caractère et au rang d'un tel adversaire, mais avec une grossièreté coupable. A titre de gouverneur des Pays-Bas, il s'était laissé entraîner à l'oubli des plus simples ménagements vis-à-vis de ce même adversaire, devenu son prisonnier, pendant la longue incarcération de celui-ci au fort de l'Ecluse et au château de Gand. Ajoutons qu'il n'avait jamais pardonné à Jacqueline d'Entremont, qu'il prétendait régenter comme le dernier de ses sujets, non-seulement d'avoir fait profession ouverte de protestantisme, mais encore et surtout d'avoir osé, au mépris de ses défenses réitérées, épouser ce Gaspard de Coligny, en qui il ne voyait qu'un ennemi redoutable et que le pire des héritiques.

La présence de la veuve de l'amiral en Savoie offrait à Philibert-Emmanuel l'occasion de se venger sur elle et sur sa grande fortune de la désobéissance, fort pardonnable du reste, qu'elle avait commise.

Marguerite de France, duchesse de Savoie (2), n'écoutant que la justice et que sa vive sympathie pour une veuve infor-

(1) Guichenon. *Hist. genérale de la R. Maison de Savoie.* Turin, 1778, in-f°, t. II, p. 270.

(2) Voir, sur le caractère recommandable de cette princesse, de Thou, *Hist. univ.*, t. V, p. 98. — Guichenon, *Hist. gén. de la maison de Savoie*, t. II, p. 272, 273. — Brantome, *Vies des dames illustres*, 1re partie, *Notice sur Madame Marguerite de France.* — Le recueil des poésies du chancelier de l'Hospital contient plusieurs épîtres adressées à Marguerite de France; voy. liv. II, ép. 2, 9; liv. III, ép. 8, 12; liv. IV, ép. 4, 6; liv. VI, ép. 9. — Voy. aussi Le Laboureur, *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 719, 720, 721.

tunée, combattit les projets de vengeance de son époux; mais elle ne réussit qu'à en retarder pendant quelque temps l'exécution. Quand le duc, dont l'œil épiait tout ce qui se passait à Saint-André-de-Brior, sut que Madame de Coligny demeurait fidèle à ses convictions religieuses, qu'elle les inculquerait à sa fille, et qu'elle voulait consacrer au soutien de sa famille et de ses coreligionnaires les revenus des biens dont elle espérait obtenir la restitution, il frémit de colère, répudia les conseils, les supplications de la duchesse Marguerite, et s'attaqua lâchement à une femme sans défense et à un enfant au berceau. Brutalement arrachée à sa retraite, la comtesse de Coligny fut jetée en prison. Sans être encore assouvies, la haine et la cupidité du duc obtenaient du moins par là une première satisfaction, puisqu'il demeurait maître de la personne de sa prisonnière, de ses biens et du sort de son enfant.

Cet odieux attentat eut dans l'Europe protestante un immense retentissement et y souleva l'indignation générale. De toutes parts surgirent d'instantes réclamations adressées à Philibert-Emmanuel en faveur de Madame l'amirale. Inutile de dire qu'elles furent provoquées avec une irrésistible énergie par la famille et les amis de la noble captive, qui conjurèrent les représentants des principaux cantons protestants de la Suisse, l'électeur palatin, l'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse, et autres personnages considérables, de solliciter du duc de Savoie la mise en liberté immédiate de Madame de Coligny. Que ne pouvons-nous reproduire ici toutes les lettres si chaleureuses qui furent écrites à ce sujet, et dont la plupart sont encore à peine connues! Elles trouveront ailleurs leur place. Bornons-nous à quelques courtes citations.

« Messeigneurs, écrivaient à l'avoyer et au conseil de Berne François de Coligny et Dandelot (1), nous aimons et révérons Madame l'admirale comme nostre propre mère..... Cette affliction nous touche si vivement, qu'avons prié Mons. Legresle, nostre précepteur, se transporter pardevers vos Ex-

(1) *Bull. de la Soc. de l'Hist. du prot. fr.*, 1re année, p. 371.

cellences pour les supplier très-humblement, avec la présente, au nom de Dieu et pour la commune charité chrestienne de laquelle vostre république est sur toutes aultres recommandable, qu'il leur plaise, le plustost que faire se pourra, depescher quelqu'un des vostres à son Altesse pour la délivrance de ceste pauvre dame nostre mère, laquelle ne peut être molestée, ni recherchée aucunement que pour le seul fait de la religion, laquelle elle a si étroitement embrassée, que nous attendons d'elle une souffrance de tous tourmens, voire d'une mort cruelle et ignominieuse, plustost qu'une abjuration et renoncement, etc., etc. »

Louise, la fille chérie de Gaspard de Coligny, ajoutait (1) : « ..... Je vous supplie très-humblement, nobles, puissans et magnifiques seigneurs, qu'en continuant vostre accoustumée bonté envers la mémoire de feu Monsieur l'admiral, mon père, et ceux qui lui ont appartenu, vous vouliez, s'il vous plaist, prendre une cause si pitoïable en main et vous rendre intercesseurs de la délivrance de Madame l'admirale, selon la confiance et asseurance qu'elle et nous avons en vos Excellences, qui en cela feront une œuvre vrayment digne de princes chrestiens, et pour une famille qui, de tout temps, a esté nourrie en une affection singulière au bien et service de vostre Estat, etc., etc. »

Par quels mâles accents se fussent alors traduites les sympathies et les exhortations pressantes de Calvin, s'il eût encore vécu ! Sa généreuse voix, hélas ! ne pouvait plus se faire entendre ; mais les grandes traditions du dévouement à la cause des chrétiens opprimés n'avaient pas péri avec lui. De même que tant d'autres hommes d'élite que Madame l'amirale comptait au nombre de ses amis, Hotman et Th. de Bèze les avaient pieusement recueillies. Aussi, à ne parler ici que d'eux seuls, travaillèrent-ils à la délivrance de l'infortunée captive par de persévérantes démarches près des princes allemands. La preuve en est, notamment, parmi divers documents

(1) *Bull. de la Soc. de l'Hist. du prot. fr.*, 1re ann., p. 373.

que nous pourrions citer, d'une part, dans un écrit qu'Hotman rédigea et remit au landgrave Guillaume de Hesse; et, de l'autre, dans la lettre suivante, que Th. de Bèze (1) adressa au comte de Nassau (2), après l'envoi infructueux par l'électeur palatin et par le canton de Berne d'ambassadeurs extraordinaires en Savoie :

« Monseigneur, je m'asseure que vous aurés cy-devant entendu comme Madame l'admirale, s'estant retirée chez Madame sa mère, pour y faire ses couches, avec espérance d'y povoir vivre en quelque repos, ou pour le moins avoir quelque relasche et soulagemens après tant de misères et calamités, désirant aussy d'avoir moyen de subvenir aux orphelins de feu Monseigneur son mari, non-seulement n'a obtenu ce qu'elle espérait, mais, qui pis est, a esté réduite en misérable captivité au chasteau de Nice, là où elle est traictée des inquisiteurs à la façon de ceulx qu'ils appellent hérétiques, et, d'autre costé, non aultrement mal voulue du prince que si elle avoit commis quelque grande et énorme faulte, de sorte que son innocence a grand besoin d'ayde et prompt secours. — Sur cela, il a pleu à Monseigneur l'électeur palatin et pareillement à Messieurs de Berne d'en escrire très-affectueusement et par ambassadeurs exprès, lesquels toutefois pour ce coup n'y ont grandement profitté, ayant ceulx qui la tourmentent conçu quelque espoir, comme il est à présumer, de la faire fleschir avec la longueur du temps et des mauvais traictemens, tant pour consentir à leur religion, que pour s'accorder au mariage qu'ils luy présenteront; en quoy j'espère qu'ils se trouveront trompés. — Cependant la povre dame contre (droit) et raison est réduicte en une extrémité que pouvez penser; et pour ce

(1) Voy. G. Groen van Prinsterer, *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, p. 124 à 127.

(2) Jean de Léry, dans la dédicace de son ouvrage sur le Brésil (1 vol. in-12), adressée à Louise de Coligny, princesse d'Orange, en l'année 1600, dit, en parlant du comte Ludovic de Nassau : « Il a tousjours continué en ce sainct désir de voir fleurir l'Eglise de Dieu jusques à la fin de ses jours. Quel miroir de toute vertu n'a-t-il pas esté! pouvant dire que je suis témoin oculaire qu'il n'a espargné ni son esprit, ni son corps, ni ses moyens pour la conservation et le repos des gens de bien. »

que nous savons pour certain que, s'il y a prince en Allemagne à qui son Altesse désire gratifier, c'est Monseigneur l'électeur de Saxe, voilà pourquoi nous tous qui sommes restés des serviteurs de ceste tant désolée maison, nous adressons à vostre Excellence pour la supplier, suyvant le zèle que vous portez à la gloire du Seigneur et l'affection qu'avez tousjours monstrée aux affligés, qu'il vous plaise, s'il est possible, obtenir lettres de faveur de mon dict électeur à son Altesse par le meilleur moyen que sçaurez bien choisir...., en quoy faisant, oultre ce qu'aurez faict chose digne de vous et agréable à Dieu, vous aurez obligé de plus en plus une dame telle que la cognoissez, l'ayant retirée comme de la mort, ensemble toute ceste maison tant indignement traitée, voire toute l'Eglise de Dieu, qui à bon droict s'estimera soulagée en icelle, comme maintenant elle participe à ses afflictions. »

L'appui du comte Ludovic de Nassau ne fut pas invoqué en vain : sollicité par lui, l'électeur de Saxe agit près de Philibert-Emmanuel. Il en fut de même de l'électeur de Hesse. De son côté, le canton de Bâle suivit l'exemple de celui de Berne. A toutes les sollicitations qui lui étaient adressées le duc de Savoie (1), dans le paroxysme de l'autocratie et de l'arrogance, répondait : « Il est de l'intérêt commun de tous les princes et potentats de retenir soubs leur obéissance les vassaulx et subjects que Dieu leur a donnés à régir et gouverner; et le debvoir des vassaulx et subjects de se ranger à la dure reconnaissance de telle obligation. Que si la dite vefve du sieur de Chastillon et ses enfants font comme il convient, ils trouveront que non-seulement je ne leur deffaudray de justice, ains que, pour l'amour de vous et de tous dignes respects, je leur useray de tout bon et favorable traictement. Dieu leur inspire à toujours se recognoistre bien et s'acquitter de leur debvoir avec effect. »

Mais où était donc le devoir, aux yeux du duc de Savoie, toujours prêt à se retrancher, vis-à-vis des intercesseurs, der-

(1) *Bull. de la Soc. de l'Hist. du prot. fr.*, 4e ann., p. 467.

rière la raison d'Etat (1)? Il consistait, pour la veuve de l'amiral, à renier et sa foi et le nom de son époux; en un mot, à acheter sa liberté et le recouvrement de ses biens au prix de l'apostasie et du déshonneur; pour les enfants, à laisser sans murmure sacrifier Madame l'amirale, et à trahir Dieu et la mémoire de leur père. Plutôt la mort que l'acceptation d'une seule de ces conditions! tel fut le cri parti de l'âme de la mère et de celle des enfants.

Les rigueurs de l'incarcération continuèrent. Th. de Bèze nous donne une idée de ce qu'elles étaient en 1574, quand il dit au comte Ludovic de Nassau (2) : « Madame l'amirale, la perle des dames de ce monde, à présent, puisqu'il plaist à Dieu, emmurée en une tour à Nice, avec une seule petite damoiselle de chambre, est très-cruellement traitée, mais plus constante et ferme que jamais. »

La constance, la fermeté de la victime lui concilièrent de jour en jour de nouvelles sympathies. On alla même jusqu'à réclamer en sa faveur l'intervention du gouvernement français près du duc de Savoie; mais les démarches du landgrave de Hesse (3) et des ambassadeurs polonais (4) à cet égard, celles du prince de Condé et de divers seigneurs, en 1575 (5), échouèrent toutes contre le mauvais vouloir et la haine de Catherine de Médicis, de Charles IX et de Henri III.

Du fond de sa prison, Madame de Coligny, en remerciant ses amis de leurs généreux efforts, leur disait (6) : « Combien

(1) Lettre de Philibert-Emmanuel, du 13 octobre 1573, aux seigneurs de Bâle (*Bull. Soc. prot.*, 4e ann. p. 469) : « Je vous veulx dire franchement que si, nonobstant vos précédentes et aultres intercessions faites..., je procède ainsi, retenu au faict de la deslivrance de ladite dame, *c'est pour matière d'Estat* qui concerne le bien, repos et tranquillité d'iceluy, et mon auctorité et représentation. »

(2) Groen van Prinsterer, *loc. cit.*, t. IV, p. 373, 374.

(3) Lettre de Catherine de Médicis à Schomberg, du 21 avril 1575. Bibl. impér. Coll. Dupuy, t. LXXXVI, fos 221, 222.

(4) *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*, t. III, p. 14, 15. — Du Bouchet, p. 569. — De Thou, *Hist. univ.*, t. V, p. 5.

(5) « Demandes faictes au roy Henri III par Monsieur le prince de Condé, seigneurs, gentilshommes et autres de la religion réformée et par le maréchal de Damville, seigneurs, gentilshommes et autres catholiques à eux unis et associez, l'an 1575, le 11 d'avril » (Voy. du Bouchet, p. 569).

(6) *Bull. de la Soc. de l'Hist. du prot. fr.*, 4e ann., p. 468.

que nostre Seigneur, jusques à ceste heure, n'ait voulu amollir le cœur (du duc) pour avoir compassion de mes trop extrêmes et longues afflictions, si me consolé-je extrêmement de sçavoir que ce n'est que pour être chrestienne que je souffre tant de mal. »

Oui, l'histoire atteste que, si Madame de Coligny eut tant à souffrir, en Savoie, pendant de longues années, ce fut uniquement parce qu'elle demeura inébranlable dans sa foi et dans sa fidélité à la mémoire du martyr chrétien dont elle se glorifiait de porter le nom.

Que ne pouvons-nous retracer ici ses souffrances et sa pieuse résignation! Les limites dans lesquelles nous devons circonscrire ce travail ne nous permettent même pas d'esquisser le tableau des émouvantes péripéties d'une existence traversée, de 1572 à 1599 (1), par des épreuves dont il n'était donné qu'à la foi chrétienne de triompher. Résignons-nous, puisqu'il le faut, à franchir maintenant un espace de plus de vingt années, et bornons-nous à jeter un rapide coup d'œil sur quelques faits qui se rattachent à la dernière partie de la vie de Madame l'amirale.

Nous voici en 1596. Depuis le 30 août 1580, Philibert-Emmanuel n'existe plus. Digne héritier de son autocratie, de sa haine et sa cupidité, Charles-Emmanuel, son fils, tient en

(1) A une époque intermédiaire entre ces deux dates, Th. de Bèze a rendu un éclatant hommage à la piété et à l'élévation d'esprit de Madame l'amirale, dans les lignes suivantes, que nous empruntons à la dédicace de son ouvrage intitulé *Questions et réponses chrestiennes*, qu'il publia en 1584 : — « Au reste, Madame, deux choses principalement m'ont esmeu à vous dresser ce mien petit labeur. La première, pour ce que, encores que vous ayez excellemment profité en la vraye cognoissance, mesmes des plus difficiles questions de nostre religion (la gloire en soit à Dieu qui vous a fait une tant grande et singulière grâce entre toutes les dames chrestiennes que je cognoisse en ce monde); je say toutefois qu'il n'y a encores aujourd'huy estude à la théorique et pratique de laquelle vous preniés tel plaisir qu'à méditer ce que Dieu nous a fait la grâce de savoir, et à toujours apprendre ce qui ne peut estre jamais assez parfaitement cognu durant les ténèbres de ceste vie..... La seconde occasion a esté que, pour plusieurs grandes raisons, vous estant très-affectionné et grandement redevable serviteur, et de monseigneur monsieur l'admiral auquel il a pleu à Dieu vous unir, je n'ay peu ny deu faire moins que de vous offrir ce tesmoignage de mon devoir, lequel je vous supplie prendre en gré au nom de celuy en l'honneur duquel tout l'ouvrage a esté par moy dressé et basti : lequel aussy je supplie vous combler de plus en plus de toutes ses bénédictions et vous maintenir en toute saincte et vraye prospérité. »

prison, sous le poids d'une accusation non moins absurde qu'odieuse, la comtesse de Coligny, dont il connaît parfaitement la complète innocence; mais peu lui importe d'accabler de souffrances imméritées sa victime, pourvu qu'il réussisse à lui extorquer ses biens.

Un long temps s'est écoulé sans que Henri IV, vivement stimulé à l'action par Louise de Coligny, princesse d'Orange (1), par ses parents, par ses amis (2), ait pu trouver moyen d'intervenir en faveur de Madame l'amirale; l'attitude hostile et déloyale du duc de Savoie vis-à-vis de la France y mettait obstacle. Le jour vient où le monarque pense à profiter de sa récente réconciliation avec le saint-siége, pour réclamer les bons offices du pape près de Charles-Emmanuel.

La France est alors représentée, à Rome, par un diplomate éprouvé, par d'Ossat, à qui va être confiée la mission ardue d'amener ce même gouvernement pontifical, persécuteur-né des protestants, qui naguère célébrait avec une joie impie le massacre de la Saint-Barthélemy, et spécialement le meurtre de Gaspard de Coligny, à se transformer en protecteur de la veuve du chef des hérétiques de France, et à revendiquer, dans l'intérêt d'une femme, entachée elle-même d'une incurable hérésie, la juridiction de l'*Inquisition* romaine, non plus comme instrument de répression, mais comme égide. Il fallait l'habileté consommée, disons plus, le zèle généreux de d'Ossat pour tenter une œuvre pareille. Loin de reculer devant elle, il l'aborda franchement. Il sut, en homme d'honneur, faire taire ses préjugés sacerdotaux, en présence d'une grande infortune, et, tout prélat catholique qu'il était, lui consacrer sans réserve l'appui de son dévouement (3).

Villeroi lui transmet, le 10 novembre 1596, l'ordre de son souverain d'entamer la négociation. D'Ossat voit immédiate-

(1) François de Coligny, si affectueusement dévoué, de même que sa sœur, à madame l'amirale, était mort dès 1591. Voy. *Lettres de Pasquier*, in-f°, t. II, p. 430.

(2) Au premier rang de ceux-ci figurait Philippe de Mornai.

(3) Voy. *Lettres du cardinal d'Ossat*. Paris, 1698, in-4°, t. I, lettres 90, 92, 98, 101, 102, 103, 111, et t. II, lettres 187, 205, 206, 208.

ment le cardinal Aldobrandini, dont il se ménage le concours; il se rend à Frascati, près du pape et « le supplie de ne pas permettre qu'il soit fait injustice à Madame l'amirale, puisqu'elle a été remise à son nonce (1). » — Le pape répond : « Qu'elle n'y a point été remise, mais qu'on lui impute des crimes dont la connaissance appartient à l'*Inquisition*, privativement à tous autres juges; que néanmoins le duc de Savoie veut qu'au procès assiste un de ses sénateurs, et qu'il a jusqu'à présent retenu pardevers lui toutes les informations, ce que Sa Sainteté ne trouve pas bon; qu'au demeurant, la prisonnière est accusée de sorcellerie et de magie, d'avoir invoqué, adoré et encensé les diables, d'avoir fait endiabler une fille (2), etc., etc. ; que Sa Sainteté ne permettra point qu'il lui soit fait injustice, mais que les imputations sont si atroces, qu'on ne peut faire moins que de voir ce que c'est. »

Un conflit de juridiction s'élève entre le pape, qui prétend que la connaissance de l'affaire appartient à l'*Inquisition*, et le duc de Savoie, qui invoque la compétence exclusive des juges de ses Etats, en déclarant, par tactique, renoncer à l'accusation en ce qui concerne les faits dans lesquels est en jeu le diable, justiciable direct des inquisiteurs, pour s'en tenir uniquement à l'imputation de sortilége dont doivent seuls connaître les tribunaux de droit commun.

S'élevant au-dessus de ces misérables chicanes de compé-

(1) Lettre du 18 décembre 1596, t. I, p. 361.

(2) Lettre du 18 décembre 1596, t. I, p. 361. — Dans une autre lettre du 20 janvier 1597, t, I, p. 388, d'Ossat fait sur l'*endiablement* en question d'assez piquantes réflexions. « On prétend, remarque-t-il, que le malin esprit, qui est au corps d'une fille, a dit que c'étoit Madame l'amirale qui l'y avoit fait entrer. Mais quand ainsi seroit, que cet esprit prétendu l'auroit dit, il ne faudroit croire à celui qui en l'Evangile, par la bouche de N. S. Jésus-Christ, est appelé père de mensonge, et qu'on sait être ennemi du genre humain, et particulièrement des gens de bien. Aussi est-il appelé accusateur des justes en l'Apocalypse, et le nom de diable, en sa langue originale, signifie calomniateur. De façon qu'il faut plutôt présumer bien que mal de ceux qu'il accuse : n'étant lui, qui est extrêmement malin, par-dessus tous les plus méchans hommes du monde, si sot que de déférer à la justice les vrais magiciens, sorciers, et autres, qui se sont donnez à lui. Car ce seroit les mettre en voie de correction et d'amendement de vie, et diminuer son règne, qu'il tâche toujours d'augmenter. Et quand on voudroit prendre ladite accusation comme chose dite par la fille, et non par l'esprit qui la possède, encore ne faudroit-il point ajouter foi au dire d'une personne insensée, comme sont tous les endiablez. Outre que telle calomnie peut lui avoir été suggérée par celui qui s'est logé dedans elle, et par des suppôts qu'il a dehors. »

tence, et allant droit au fond des choses, vis-à-vis d'un interlocuteur qui semble ne s'en préoccuper que fort médiocrement, d'Ossat affirme au pape que l'imputation de sortilége n'est ni moins révoltante, ni moins absurde que les autres imputations dont le duc de Savoie vient de se désister, et il le presse de ne rien croire de toutes les infamies qui se débitent sur le compte de Madame l'amirale; il démasque les secrets mobiles de la conduite de Charles-Emmanuel, et il supplie le souverain pontife « d'avoir pitié de la pauvre dame, qui n'est, assure-t-il, travaillée que pour l'envie qu'on a de son bien, et de le faire servir de partage à un de tant de petits louveteaux qui se nourrissent au pié de ces monts (1). » Dictée par une indignation légitime, l'assimilation du duc de Savoie et de ses nombreux enfants (2) à un loup et à sa progéniture, est sanglante, mais juste : la voracité de celui-ci n'est, en effet, que la trop fidèle image de la rapacité de celui-là. Il est bon que la diplomatie sache, dans l'occasion, parler haut et ferme à qui de droit.

Le zèle de d'Ossat ne se ralentit point. Répondant aux lettres que lui ont adressées la princesse d'Orange et le connétable de Montmorency, il s'écrie : « Il n'y a aucune charge contre Madame l'amirale...... tout cela ne méritait pas que la moindre personne du monde en fût travaillée; tant s'en faut qu'une dame de telle qualité et d'un tel âge en dût être emprisonnée, diffamée et poursuivie en ses biens et en sa vie. Qui sera cause que je m'employeray pour l'innocence et soulagement de ladite dame en tout ce qui se présentera, de toute ma puissance et affection (3). »

D'Ossat réitère ses démarches près du pape, d'abord, afin d'obtenir par son intermédiaire que Madame l'amirale, qui est tombée dangereusement malade, ait pour prison la maison dont elle est propriétaire à Turin ; puis, afin de décider le

(1) Lettre du 16 janvier 1597, t. I, p. 384, 385.
(2) Il avait neuf enfants. Voy. la dépêche de Bellièvre et de Sillery au roi, et Duplessis-Mornay, *Mémoires et correspondances*, t. VIII, p. 220.
(3) Lettre du 20 janvier 1597, t. I, p. 388.

pape à demander qu'on lui envoye à Rome la prisonnière, pour que lui seul statue sur son sort (1). Ces démarches échouent ; « la pauvre dame continue à pâtir en prison (2). » Le président Vivaldo, assisté du nonce apostolique, lui fait subir, à Turin, un interrogatoire dont Béatrix de Coligny se procure une copie qu'elle fait parvenir à d'Ossat, et que celui-ci à son tour, expédie à Villeroi, en lui disant (3) : « Je vous envoie la dite feuille où vous verrez comme un des plus grands crimes que cette pauvre dame ait commis est d'avoir *Entremont*, place forte en Dauphiné, que Monsieur de Savoie lui veut estorquer pour s'en servir contre le roi et contre la France. »

Un an s'écoule sans que rien soit encore décidé; loin de là : le duc de Savoie redouble de cruauté. Madame l'amirale est successivement transférée de la prison de Turin dans celles de Montcallier et d'Ivrée, où tout accès près d'elle est désormais interdit à sa fille Béatrix.

La paix de Vervins se signe. L'hypocrite Charles-Emmanuel écrit le 4 juin 1598 (4) au roi de France : « Ce qui me fait redoubler le contentement de cette paix est de me sentir libre de rendre à Votre Majesté le très-humble service que je lui doibs. Votre Majesté me fasse cest honneur que de me commander, car elle cognoistra par les effets combien grande est l'envie que j'ai de lui rendre quelque signalé service. »

La réponse de Henri IV ne se fait pas attendre : il charge de Bothéon, sénéchal de Lyon, et son lieutenant-général au gouvernement du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais (5), de la porter, en se rendant près du duc pour lui faire jurer l'observation de la paix, et pour préciser la nature du service qu'on attend de lui. « Vous ferez instance, dit le monarque à

(1) Lettres des 18 février et 19 mars 1597, t. I, p. 417, 451.
(2) Lettre du 20 avril 1597, t. I, p. 450.
(3) Lettre du 28 juin 1597, t. I, p. 465.
(4) Duplessis-Mornay, *Mémoires et correspondance*, t. IX, p. 10.
(5) *Recueil des lettres missives* de Henri IV, t. V, p. 10.

Bothéon (1), pour ma cousine, l'admirale de Châtillon, laquelle est encore traictée très-rigoureusement par les officiers du duc, non pour aultre cause que pour s'estre toujours montrée très-affectionnée au bien de mes affaires. Elle avait esté accusée de sorcellerie et aultres meschancetés qui lui avoient esté imposées, dont elle s'est très-bien justifiée devant les officiers du pape; toutesfois elle a esté depuis plus mal traictée que devant, ayant esté transportée de la cruelle prison du chasteau de Montcallier où elle estoit détenue, en une plus cruelle du chasteau d'Ivrée, où il n'est pas permis à sa fille mesmes de la voir, ni de lui escrire, ou recevoir de ses nouvelles; et ce seulement pour avoir toujours affectionné mon service, sans toutesfois avoir commis aucune félonie contre ledit duc, comme vous lui dirés, le pryant de la faire délivrer pour l'amour de moi. » Infidèle à sa promesse, Charles-Emmanuel repousse la demande de Henri IV, et continue à torturer sa victime (2).

A un an de là, d'Ossat écrit, le 15 juin 1599 (3) : « Madame l'amirale est toujours détenue en prison et aussi mal traitée que jamais; et n'espère-t-on point que le duc de Savoie la mette jamais en liberté..... Il y a danger que cette pauvre dame ne meure en prison, et, qu'elle morte, on ne marie sa fille par force, ou qu'on ne la fasse mourir elle-même, pour avoir ses biens qu'on a jà dévorez par espérance. »

Six mois plus tard, les tristes prévisions de d'Ossat se réalisent; témoin ce passage de sa dépêche du 17 décembre 1599, à Villeroi (4) : « Par ma dernière lettre je vous écrivois comme j'avois été recherché de vous ramentevoir de faire

(1) *Mém. et corresp.* de Duplessis-Mornay, t. IX, p. 50. — *Recueil des lettres missives* de Henri IV, t. IV, p. 1015 et suiv.

(2) D'Aubigné, *Hist. univ.*, in-f°, Maillé, 1616, t. III, liv. v, p. 464 : « Le duc de Savoie fit par aparence grand cas de cette paix et grande promesse de n'y contrevenir jamais. Toutefois, aux premières demandes que le roi lui fit il monstra une autre volonté, retenant contre la prière de ce prince la dame d'Entremont, vefve de l'admiral de Chastillon, prisonnière à Yvrée, sous une fausse accusation de magie, de quoi elle avoit esté déclarée innocente par le consistoire de Rome. »

(3) T. II, p. 67 à 70.

(4) T. II, p. 116 à 118.

quelque office pour la délivrance de Madame l'amirale quand Monsieur de Savoie serait près le roi : mais nous avons depuis appris que Dieu l'avoit délivrée d'une autre sorte, en l'appelant à soi. Elle a fait une très-chrétienne et très-belle fin. »

Ainsi s'est terminée au fond d'une prison, à la suite d'indicibles souffrances, l'existence de la noble compagne de Gaspard de Coligny ! A l'histoire, austère interprète de la justice humaine, le droit de flétrir le bourreau; à nous, le privilége d'honorer la victime, et surtout le devoir de bénir Dieu qui la fit triompher de l'épreuve.

Opprimée par les méchants, la pieuse captive s'écriait : « Ils maudiront, mais tu béniras, Seigneur ! (1) » Du haut du ciel, il lui était répondu : « Sois fidèle jusqu'à la mort, et je te donnerai la couronne de vie (2). » Puis, quand vint l'heure suprême, elle put, en paix, remettre son esprit entre les mains de son Sauveur.

A l'aspect solennel de cette mort, que précédèrent une telle foi et une telle fidélité, laissons les saintes émotions déborder de nos cœurs; élevons-nous, par la pensée, au-dessus du domaine de l'histoire, vers les sereines régions du monde supérieur; et, dans notre ardente sympathie pour l'héroïque chrétienne dont nous vénérons la mémoire, sachons lire avec gratitude, sur le seuil de l'éternité que son âme fut appelée à franchir, il y a plusieurs siècles, cette déclaration divine (ps. CXVI, 15) : « La mort des bien-aimés de l'Eternel est précieuse devant ses yeux ! »

Comte Jules Delaborde.

(1) Ps. CIX, 28.
(2) Apocal. XI, 10.

LES POÉSIES CALVINISTES.

Sus, ma langue, qu'on vous oye
Choses hautes réciter.
Vous pourrez par ceste voye
Quelques autres inciter :
Lesquels, pourvus de faconde,
Espandront par tout le monde
Les merveilles du Très-Haut.
Et si vous n'en êtes digne,
Montrez-leur au moins par signe
Que bon vouloir n'y défaut.

Voilà une très-petite chanson calviniste, choisie entre mille autres, qui toutes ont le même caractère de piété simple et sérieuse. Ce n'est pas son mérite poétique, mais seulement sa brièveté, qui l'a fait mettre ici comme introduction en tête de quelques mots sur la chanson protestante au XVIe siècle. La muse des premiers réformés était plus soucieuse de l'idée que de la forme, trop oppressée de douleur pour être toute aux délicatesses de l'art; mais toujours droite, haute, respirant d'un souffle viril, et perdant rarement ce calme d'un christianisme qui veut être détaché des préoccupations terrestres.

Examiner rapidement ce que c'est que la chanson calviniste, et quel rôle elle a joué surtout au XVIe siècle, sera d'autant plus à propos dans cette assemblée, qu'il est aisé de montrer combien d'austères pensées recouvre chez nous ce mot de chanson, quoiqu'on fasse effort, autre part, pour le dénaturer et le noircir.

Récemment, en effet, un ardent adversaire a pris la peine de faire imprimer un volume tout entier de ces poésies. Cet éditeur appartient à une école qui, sous prétexte de réviser avec impartialité les questions historiques, s'efforce de prouver les théories les plus fausses de l'esprit clérical. A l'entendre, les huguenots n'ont été animés que de l'esprit d'impiété, d'intrigue, de sédition, et leurs longs malheurs ne furent qu'un châtiment. Il suffit, pour

répondre, d'ouvrir au hasard les quinze volumes que notre Société de l'Histoire du Protestantisme français a publiés, et nous pouvons entendre sans nous émouvoir ces cris détracteurs.

Le volume dont je parle, accompagné à chaque page de notes pleines de malveillance et d'erreurs, porte pour titre : *Recueil de poésies calvinistes* (années 1550 à 1566), et au-dessous cette épigraphe : « *Homicide point ne seras, de fait ni volontairement;* » laquelle annonce avec assez de transparence que les poésies calvinistes ne prêchent rien moins que le meurtre. Combien il serait aisé de répondre que si les huguenots ont composé de quoi remplir un volume de pièces agressives, leurs ennemis en ont fait bien davantage et de bien plus cruelles; mais ce serait encore laisser les choses sous un faux jour. Presque toutes les pièces de ce recueil sont relatives à la mort du duc de Guise, tué traîtreusement au siége d'Orléans, en 1563, par Poltrot de Méré. Poltrot, qui était au nombre des assiégés, au lieu d'attendre dans le combat le grand ennemi des réformés et d'acquérir la gloire de le tuer légalement, suivant les principes de la guerre, préféra, pour être sûr de son coup, faire le sacrifice de sa propre vie; il s'en fut assassiner le duc dans ses lignes. Cette action pouvait être comparée à certains exploits de l'histoire ancienne, à celui de Judith par exemple; aussi lorsque Poltrot eut payé son crime par un supplice atroce, bien des huguenots le tinrent pour un martyr. Dans Orléans comme par toute la France l'on chanta, les uns Poltrot, les autres Guise, et ce fut un déluge de sonnets, de complaintes, de chansons et de vers, latins autant que de français.

Un huguenot très-zélé, nommé Rasse des Nœux, qui était chirurgien de Jeanne d'Albret et grand amateur de pièces littéraires et historiques, surtout en vers, a laissé une vaste collection en neuf volumes in-folio de poésies de ce genre, qui couraient de son temps et que les lettrés se passaient de main en main. C'est en égrenant page à page cette mine abondante, qu'on y a découvert 97 petits pamphlets protestants, datés de 1550 à 1566, sur lesquels 81 sont dirigés contre le cardinal de Guise et ses frères. Quelques-uns d'entre eux à peine étaient de nature à être chantés, et il n'y en a presque aucun qui se retrouve dans nos chansonniers populaires du temps. Est-ce là ce qu'on peut appeler : *Les poésies calvinistes?* Ce modeste rameau de notre littérature n'a-t-il paru qu'à la lumière

des tragiques événements auxquels les Guises furent mêlés? Peut-il être enclos dans les limites d'une dizaine ou d'une quinzaine d'années? — Non, non, tout le monde sait que la chanson protestante tient d'une autre origine et revêt un autre caractère. Le vrai chansonnier de nos pères est le psautier et les pièces composées sur son modèle.

Même aux temps primitifs de la Réforme, ce soutien ne manqua point aux âmes pieuses. Les beautés du psalmiste avaient été goûtées dans tout le cours du moyen-âge, et dès la fin du XVe siècle on publiait déjà quelques psaumes rimés en langue vulgaire. L'on conserve dans nos bibliothèques publiques de petits livrets populaires, longs seulement de quelques pages, imprimés vers 1495 et 1500, à Paris, à Lyon, à Vienne (en Dauphiné), qui contiennent une traduction rimée des sept psaumes de la Pénitence et commencent ainsi :

Domine, ne in furore tuo arguas me.

Dieu, en ton jugement
Ne m'argüe (*accuse*) pas, Sire ;
En ce siècle présent
Me chastie sans ire (*colère*).

Miserere mei, Domine.

Ayes mercy (*pitié*) de moy
Et me donnes santé ;
Et vueilles ma pauvre âme
Mener à sauveté.

L'opuscule contient plus de cent quatrains, tous aussi naïfs. Ce premier essai appela, sans doute, des imitateurs dont Clément Marot ne fut que le plus longuement et le mieux inspiré. Un concert unanime de louanges accueillit d'abord son œuvre. Elle n'était pas encore imprimée quand François Ier, faisant à Charles-Quint, son hôte, les honneurs de Paris, voulut que Marot la lui présentât et lui en offrît la primeur; c'était au mois de janvier 1540, et le premier spécimen de cette traduction, contenant les trente premiers psaumes, parut à Paris en 1541, à Genève en 1542. On n'y vit pas d'abord une manifestation protestante; si l'édition genevoise était accompagnée de « La manière d'administrer les sacrements

selon la coutume de l'Eglise ancienne et comme on l'observe à Genève, » celle de Paris avait pour complément des versions rimées de l'Oraison dominicale, du Symbole des apôtres, des dix commandements et de la salutation des anges à la vierge Marie. » Le poëte avait écrit seulement par amour de l'art; mais la soif d'épurement religieux qui travaillait ses contemporains fit accueillir son travail avec un empressement extraordinaire. Le roi François I[er] chantait volontiers ces petits poëmes d'un langage excellent pour le temps où ils furent écrits; il en récitait encore à son lit de mort. Son fils Henri II, en sa qualité de grand chasseur, aimait singulièrement le psaume XLII[e] : « Comme un cerf altéré brame après l'eau courante. » La préférence de Catherine de Médicis était pour le VI[e], qui est ce psaume de la pénitence dont il a été cité tout à l'heure deux versets. Chacun dans cette cour si persécutrice s'était approprié un psaume favori qu'il fredonnait habituellement; mais ce qui n'était chez les grands qu'un goût littéraire ou un sentiment religieux répandu par la mode fut chose bien autrement sérieuse chez le peuple. « Vous eussiez vu le dimanche, dit Bernard Palissy, les compagnons de métier se promener par les prairies, bocages et autres lieux plaisants, chantant par troupes, psaumes, cantiques et chansons spirituelles, lisant et s'instruisant l'un l'autre. Vous eussiez vu les filles et vierges assises dans les jardins, qui se délectaient ensemble à chanter toutes choses saintes. » On s'aperçut bientôt de l'énergie avec laquelle les huguenots s'étaient assimilé cette poésie qui répondait si bien à leur foi. Ils savaient le recueil de Marot par cœur. C'était un des signes auxquels on les reconnaissait. Et ils se reconnaissaient eux-mêmes de loin les uns les autres, sans se voir, lorsque seulement de certaines mélodies bien connues arrivaient à leurs oreilles. Des fenêtres du Louvre, Henri II eut plus d'une fois le spectacle d'une foule enthousiaste qui remplissait le Pré-aux-Clercs et s'y promenait gravement le soir en chantant les psaumes. Les mêmes scènes se passaient dans les provinces.

Mais c'était aux persécutés surtout que ces chants servaient de rempart et de soutien. Tout le monde pouvait trouver plaisir à répéter en chœur de nobles paroles, mais personne ne pouvait chanter aussi sincèrement du fond de l'âme que les malheureux tombés entre les mains des juges et des bourreaux. « Il fut mené au lieu « du supplice rendant à Dieu par tout le chemin ses actions de

« grâces ; puis chanta un psaume et le continua jusques à ce que, « surpris du feu, il rendit son âme bienheureuse au Seigneur. »

Tel est le récit le plus ordinaire du martyrologe protestant. Ne nous arrêtons pas aux détails où il entre en racontant les chants que les mourants faisaient entendre : ils sont horribles. Aussi quand du milieu d'un supplice on entendait s'élever ces mots :

A toi, mon Dieu, mon cœur monte!...

ou bien :

Mon Dieu, prête-moi l'oreille!...

l'effet ne manquait jamais; et ces simples vers étaient une énergique semence qui pénétrait quantité de cœurs parmi la foule agitée.

Au fur et à mesure des persécutions, d'autres chants de la Réforme vinrent se ranger à la suite des psaumes de David. Les uns attaquaient avec véhémence les rites du catholicisme et son clergé ; ils sont en petit nombre, car le plus frappant caractère du protestantisme fut sa longue résignation et la douceur, la joie chrétienne avec laquelle il accepta le martyre, depuis l'an 1525 jusqu'au massacre de Vassy (1562), sans se départir un instant de sa soumission et de son respect envers l'Etat, quelque barbare qu'il fût. Les autres sont un mélange de complaintes et d'invectives dictées par les massacres exécutés à Cabrières, à Mérindol, à Vassy, à Toulouse, ou lors de la Saint-Barthélemy. Mais le très-grand nombre (on pourrait dire la totalité si l'on faisait abstraction des années 1559 à 1572) sont seulement des odes douloureuses et tranquilles qui respirent une admirable piété. Ces belles odes, souvent rudes et rocailleuses par le langage, mais toujours touchantes par le sentiment, étaient usuelles dans les mains de nos pères sous le nom de *Chansons spirituelles*. On a des *Chansons spirituelles sur la sainte Cène*, imprimées en 1546; un recueil de *Chansons spirituelles à l'honneur et louange de Dieu et à l'édification du prochain*, imprimé en 1569; un autre de *Chansons spirituelles pleines de consolation*, imprimé à Genève vers 1580; *l'Uranie ou nouveau recueil de Chansons spirituelles et chrétiennes*, imprimé à Genève, 1594, et à La Rochelle en 1597; beaucoup se sont perdus. Ceux qui ont pu arriver jusqu'à nous sont de grandes raretés bibliographiques, dont il serait ex-

trêmement intéressant de former aujourd'hui une collection nouvelle pour la répandre parmi les fidèles. Ce serait la plus éclatante réponse à ceux qui s'imaginent, comme le bon La Harpe, que la muse protestante n'eut pas le moindre mérite littéraire, et aux adversaires qui voudraient la faire passer pour une furie. Outre l'intérêt historique attaché à chacune de ces pièces vénérables, qu'elles soient légèrement assaisonnées de sel ou qu'elles soient trempées de larmes, on serait étonné du charme de beaucoup d'entre elles. Notre *Bulletin* en a déjà fait voir quelque chose par diverses citations, celle-ci notamment (t. III, p. 417) :

Jà, le voile de la nuict
Petit à petit s'efface,
Et les astres donnent place
Au beau soleil qui les suit.

Sus, mon cœur, pren ton déduit
A chanter devant la face
Du Seigneur qui, par sa grâce,
Le temps gouverne et conduict.

Seigneur ! qui de ce soleil
Fais le rayon nompareil
Sur bons et mauvais luire,

Illumine nos esprits
Pour, au céleste pourpris,
Heureusement les conduire.

Il y en a bien d'autres qui ne sont pas moins belles; celle-ci, par exemple :

Nostre jeunesse tant chérie
Est, pour un peu, plaisante à voir;
Mais, comme une fleur de prairie,
On la void soudain dépérie
Et sécher du midi au soir,
  Sans y pouvoir pourvoir.

Les beaux traits de nostre visage
Et l'or crespu de nos cheveux
Changent bientôt; et davantage
On voit courber nostre corsage,

Et tendre, pauvre langoureux,
Vers un lieu plus heureux.

La beauté du corps passagère
Fuit comme un vîte messager
Et semble une aronde légère,
Qui, de mainte et mainte manière,
De place en place va loger
Et ne fait que changer.

O mortels, yvres de folie,
Où vont tant de desseins divers?
Vostre arrogance est abolie.
Chascun peu à peu vous oublie
En vos tombeaux, mis à l'envers
Pour repaistre les vers.

Faites, je vous pri', faites gloire
De la perdurable beauté!
Ayez d'un autre lieu mémoire
Où l'Eternel vous fera boire
Le nectar d'immortalité
Qui vous est apresté.

Avant que l'heure journalière
Qui roule, roule contre-bas,
Couppe la débile filière
De vos jours, en toute manière
Réglez vos pensers et vos pas
Sur le divin compas.

Soyez munis de l'équipage
Qu'il faut pour passer le destroict
De ce périlleux navigage;
Et voyez, sur l'autre rivage,
Christ qui vous meine au ciel tout droict
Et le monstre du doigt.

. . . .

Au commencement, il n'y avait point de musique faite pour ces chants; Goudimel et les autres artistes contemporains n'ont paru que dans la seconde moitié du XVIe siècle. Le peuple avait commencé à chanter sans compositeurs comme à s'instruire sans pas-

teurs. On accommodait ces premiers psaumes à des airs populaires, que chacun choisissait à sa guise suivant ce qu'exigeait la mesure et la coupe des vers. Cette lacune de la musique servit précisément d'une manière très-heureuse et les progrès de l'art et la piété des fidèles. Avec le chant des psaumes en commun, la Réforme inventa la musique chantée en partie, tandis que dans l'ancienne liturgie de l'Eglise on ne chantait qu'à l'unisson; ensuite une ingénieuse piété transforma en morceaux chrétiens les poésies efféminées ou licencieuses qui étaient les seules populaires, au commencement du XVIe siècle.

Ainsi l'on chantait beaucoup ces vers du duc Charles d'Orléans ;

Puisque de vous je n'ay autre visage,
Je m'en vay rendre hermite en un désert,
Pour prier Dieu si un autre vous sert
Qu'autant que moy en vostre amour soit sage.
Adieu amours, adieu gentil corsage,
Adieu ce teint, adieu ces riants yeux.
Je n'ay pas eu de vous grand advantage,
Ung moins aimant aura peut-être mieux.

Voici comment nos huguenots avaient transformé cette chanson :

Puisque de vous je n'ay autre visage,
Rendre m'en vay à Dieu que je dessers ;
Pour le prier que si chacun se perd
A son escient, je n'en souffre dommage.
Adieu la chair, adieu mondain servage,
Adieu, vous dy, monde pernicieux ;
Je n'ay pas eu de vous grand advantage.
Du Seigneur Dieu j'espère beaucoup mieux.

La comparaison des chansonniers nous montre une quantité de ces transformations, généralement plus satisfaisantes, il faut en convenir, pour la morale que pour la poésie. Voici encore quelques exemples :

Amy, souffrez que je vous aime
Et ne me tenez la rigueur
De me dire que vostre cœur
Souffre pour moy douleur extrême, etc.

La variante disait :

Chrestiens, souffrez que Dieu vous ayme.
Si vous craignez de Dieu la haine
A le requérir ne faudrez, etc.

Air : Mon pauvre cœur est en prison;
Dieu gard de mal qui l'y a mis...

Variante : Mon Dieu, sauve-moi par ton nom
Et me juge par ta vertu....

Air : Or, chantez, chantez, fillettes, etc.

Variante : Or, chantez, chantez, fidèles,
Ne cessez point de chanter...

Air : Mon père m'a donné mari, etc...

Variante : Puisque pour époux et mari
J'ay le plus parfait des parfaits,
Jamais n'auray le cœur marri,
Mais m'esjouirai en ses faits.
Fi de tristesse!
Vive liesse!
Car en suyvant le saint escrit
Obéir veux à Jésus-Christ.

Air : Quand me souvient de la poulaille...

Variante : Quand me souvient de l'Evangile
Que soulois prescher par les champs,
Estant chassé de ville en ville
Et mesprisé des gens meschans
Tant de bourgeois que de marchans,
Je m'esjouis en Jésus-Christ
Au nom duquel je fais mes chants
Par la vertu du Sainct-Esprit.

C'était précisément le contre-pied de ce que faisait l'Eglise romaine qui, dans les cérémonies les plus solennelles, avait introduit par la musique les réminiscences les plus déplacées.

On s'est plaint souvent dans nos Eglises du langage suranné de Marot. Ce n'est point sa faute, c'est celle du temps qui a produit dans la langue française d'énormes et rapides changements. Si les

mots et les tournures qu'il emploie ont vieilli, sa science prosodique et son imagination ont conservé toute leur valeur. Le rhythme élégant et varié de ses psaumes a fourni beaucoup de modèles aux versificateurs venus après lui, non-seulement à ceux du XVI[e] siècle, comme Ronsard et son école, mais même à nos poëtes modernes. Un auteur qui s'occupe d'une histoire complète du psautier français a remarqué, avec raison, que c'est au psaume XXXVIII[e] de Marot :

O Seigneur, que ta colère
    Se modère ;
Retiens ton juste courroux.
Que ta fureur se retire,
    Ou j'expire
Sous la rigueur de tes coups....

que M. Hugo avait emprunté, en 1828, sans que ses admirateurs s'en aperçussent, le rhythme de sa plus gracieuse Orientale :

Sara, belle d'indolence,
    Se balance
Dans un hamac, au-dessus
Du bassin d'une fontaine
    Toute pleine
D'eau puisée à l'Ilyssus.

La poésie du XVII[e] et du XVIII[e] siècles eut le tort d'oublier presque entièrement ces rhythmes, dont l'harmonie et la grâce n'excluaient nullement l'énergie, pour se renfermer de préférence dans le pesant alexandrin ; mais la saveur, c'est-à-dire le sens douloureux des chants calvinistes se conserva, jusqu'aux dernières années de l'ancienne monarchie, dans la bouche des innombrables victimes de la révocation de l'Edit de Nantes, qui ne cessaient de les chanter sur les galères du roi ou sur la roue, triste successeur du bûcher.

HENRI BORDIER.

Paris.— Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1867.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Collection complète de la 1re série, t. I à XIV, prix : 150 francs.

—

Table générale des matières, prix : 6 francs. — On peut se la procurer séparément.

—

Le t. Ier de la 2e série du *Bulletin*, formant un beau volume de 600 pages, est en vente au prix de 10 fr.

AVIS

Les quittances ont été remises le 15 mars à la maison chargée de les encaisser. Il en sera donc présenté aux personnes qui ont soldé leur abonnement *depuis cette époque*. Ces personnes, en les renvoyant, sont priées de mentionner au dos la cause de leur refus.

Les abonnés dont le nom ou l'adresse ne seraient point parfaitement orthographiés sur les bandes imprimées sont priés de transmettre leurs rectifications à l'administration.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année 2e — 3e — 4e — 5e — 6e — 7e — 8e —	10 francs le volume.
9e année 10e —	20 francs le volume.
11e année 12e — 13e — 14e — 15e —	10 francs le volume.

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1866) : 150 francs.

AVIS

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Nous rappelons à nos souscripteurs que tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

Les personnes qui n'auront pas soldé leur abonnement le 15 mars, recevront une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. » pour l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, secrétaire, avenue de Neuilly, 30, hors Paris. L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1867.